LE CONSEIL SCOLAIRE DIT NON AU COMITE

Le lundi 17 mars le Comité consultatif de langue française de North York présentait au conseil scolaire les deux recommandations suivantes. : 1. Que l'on garde pour l'année 75-76 à l'école Norman Ingram de la Maternelle à la 6e année seulement. 2. Que l'on établisse à North York une école publique de la Maternelle à la 8e année dès septembre 75 et que l'on procède par la suite à une étude pour trouver un emplacement permanent pour cette école.

Avant de voter sur ces recommandations le conseil voulu écouter une proposition faite par le conseiller scolaire responsable de l'école Norman Ingram, M. Tranor. Celui-ci, au courant des recommandations que le Comité allait présenter au Conseil scolaire avait rassemblé quelques personnes dans la journée même, dans le but de présenter un plan plus détaillé de ce que, selon lui, les francophones désiraient. Convaincu que les deux recommandations préparées par le C.C.L.F. étaient trop vagues et imprécises pour que le conseil scolaire en vienne à une décision ; il ne voulait absolument pas que le sort des francophones de North York soit remis à une prochaine réunion du Conseil.

MM. Kensinger, Bush, Fraumeini du Conseil scolaire, les conseillers Tranor et Grant ainsi que les parents suivants : Ginette Busque, Paula Noxon, Gilles Robinson et Rosaire Roy étaient présents à cette réunion.

On présenta sept recommandations au Conseil scolaire, dont six furent adoptées, les autres ayant été amendées.

Les recommandations suivantes furent adoptées : 1. Que l'unité française de la Maternelle à la 6e année demeure la même à l'école publique Norman Ingram. 2. En suivant les recommandations du personnel et les désirs des parents francophones de l'école française Norman Ingram, le NYBE accepte, en principe, qu'une unité intermédiaire publique 7-8-9 soit établie pour qu'il y ait une continuité de la maternelle à la 13e dans l'enseignement francophone dans les écoles de North York. 3. En suivant les désirs du groupe de parents francophones à Etienne-Brûlé le NYBE accepte le principe que la structure de 9-13 à Etienne-Brûlé demeure la même afin que l'école desserve les diplômés de la Maternelle-8, des écoles françaises séparées, ainsi que les diplômés de l'école intermédiaire publique de North York. 4. Qu'un sondage en profondeur soit mené immédiatement par le NYBE

(suite en page 15)

Courrier Sud

VOL. 3 - No 6
TORONTO
25c

LUNDI 24 MARS

par F. R-M

... ET L'ON RECOMMANDA

Mercredi 12 mars le Comité consultatif de langue française se réunissait pour décider d'une recommandation à faire au Conseil scolaire quant à l'établissement d'une école publique intermédiaire à North York.

A la fin d'une soiree tumultueuse Dr Denham proposa qu'une 7e et 8e années soient installées dans des unités mobiles à Etienne-Brûlé pour l'année 75-76 et que le Conseil scolaire procède immédiatement à une étude sérieuse pour l'établissement d'une école française publique selon le système des écoles de North York. Cette motion fut rejetée par un vote de 5 contre 3.

Mme Grant proposa de garder pour 75-76, à Norman Ingram, seulement de la maternelle à la 6e année. Le vote fut de 6 en faveur et de 2 contre.

Mme Lacourcière recommanda que l'on établisse à North York une école française publique de la maternelle à la 8e année dès septembre 75, et que l'on procède à une étude pour trouver un emplacement permanent pour cette école. Le vote : 6 pour, 2 contre.

Les représentants du Conseil scolaire furent quelque peu déçus par les recommandations préparées et M. W. Demsey, Surintendant a mentionné le fait qu'à North York le système public est divisé en 3 paliers et qu'aucune école n'inclut de la lere à la 8e année.

M. Gilles Robinson, représentant des parents de Norman Ingram a avoué qu'ils ne reconnaîtront plus le Comité consultatif comme représentant du secteur public et tâcheront de trouver une représentation plus équitable. Il a aussi exprimé l'espoir que ce conflit ne séparera pas l'élément francophone en deux factions distinctes et ennemies.

ECOLE A NORTH YORK.

par Francine Robitaille-Marston

LE POUR...

Les parents de Norman Ingram sont bien décidés à ne pas se laisser 'passer un sapin' ni par le Conseil scolaire ni par le Comité consultatif de langue française. A la sortie de la réunion d'information tenue à l'Ecole Norman Ingram le 6 mars, ils étaient un peu plus informés mais tout aussi confus devant une situation complexe. Ils ont donc exprimé leurs craintes devant les diverses propositions qu'on leur avait présentées lors de cette réunion, craintes devant le futur de leur école française, le futur de leurs enfants qu'ils tiennent à élever dans un monde, plus précisément dans une école francophone bien à eux. Madame Ginette Busque et M. Gilles Robinson ont répondu à nos questions.

- Comment en êtes-vous venus à présenter une recommandation au Comité consultatif, directement opposée à celle présentée la semaine précédente à la réunion générale tenue à Etienne-Brûlé, c'est-à-dire que vous voulez qu'une école intermédiaire soit établie à Etienne-Brûlé ?

- A la suite de la rencontre du 27 février à l'Ecole Etienne-Brûlé, nous avons réalisé que nous manquions d'informations sur le système d'enseignement du secteur public de North York. Nous avons convoqué une réunion à l'Ecole Norman Ingram dans le but justement de recevoir cette information. Nous avons réalisé après maintes discussions qu'une école intermédiaire offrait un enseignement plus intéressant que celui qu'il nous semble possible d'obtenir dans une classe de 7e année ordinaire. Nous nous sommes donc prononcés sur une question de principe. Nous avons fait le choix d'un mode d'enseignement. Nous sommes conscients des difficultés multiples qu'implique ce choix. Il y a des prérequis (tel le nombre d'étudiants en 7e année) qui menacent pour le moment l'implantation d'une véritable école intermédiaire.

Ce que nous avons voulu exprimer c'est que nous entendons bien profiter de tout ce que peut nous offrir le système d'éducation que nous avons choisi de supporter.

Pour ce qui est de l'hébergement temporaire à Etienne-Brûlé il ne nous semblait que logique d'être logé en milieu francophone en attendant l'établissement de notre propre école.

- Que penser d'une école indépendante qui inclurait de la maternelle à la 8e année inclusivement ?

- C'est que, à partir du moment où nous considérons que nos enfants doivent profiter au maximum de ce que le secteur public leur offre, et qu'il semble impossible de l'obtenir dans une école qui inclurait de la maternelle à la 8e année, nous ne pouvons logiquement faire une telle proposition. Si on nous assurait qu'il est possible, dans une telle école, de donner aux enfants de 7e année les spécialistes (ou du moins quelques-uns d'entre eux) les locaux et l'équipement qu'ils peuvent avoir dans une école intermédiaire, cette solution d'avoir de la maternelle à la 8e année dans une école autonome deviendrait plus intéressante. Nous réglerions en même temps ce qui est pour nous un autre problème majeur, c'est-à-dire le maque d'espace à l'école Norman Ingram. Les réponses à nos questions sur le sujet ne nous laissant pas entrevoir de solutions avantageuses pour nos enfants de 7e année, nous ne pouvions donc faire cette suggestion.

Nous avons de plus appuyé unanimement une résolution selon laquelle nous demandons à la Commission scolaire de North York de procéder dans les plus brefs délais à un sondage sérieux qui identifierait avec le plus d'exactitude possible le potentiel d'étudiants francophones à North York (sondage semblable à celui qu'a fait récemment Toronto) afin de déterminer le plus tôt possible l'enrôlement pour septembre 75 et les perspectives de croissance du secteur public francophone.

En somme il s'agit de faire dès maintenant les études nécessaires qui nous permettront de planifier le développement du secteur d'éducation que nous préconisons.

- Un des membres du Conseil scolaire a aussi mentionné la possibilité de créer des classes un peu partout dans North York. Cette solution vous conviendrait-elle ?

(suite en page 2)

LE CONTRE...

Les francophones présents à la réunion d'information tenue à Etienne-Brûlé le 27 février dernier ont présenté au Comité consultatif de langue française une recommandation à savoir qu'une 7e et 8e année soient ajoutées à l'école publique déjà existante et que cette école soit contenue ailleurs qu'à Etienne-Brûlé. Comment et pourquoi en sont-ils venus à cette recommandation ? M. André Lécuyer éducateur bien connu dans la région et qui a participé à la fondation d'Etienne-Brûlé, il y a quelques années a bien voulu répondre à nos questions sur ce sujet.

- M. Lécuyer, comment un Comité Consultatif de langue française composé de personnes adhérent au système séparé peut-il faire des recommandation à un conseil scolaire public ? N'y a-t-il pas là conflit d'intérêt ?

- D'abord les énoncés précédents ne sont pas justes. Le Comité consultatif n'est pas un groupe de catholiques qui impose sa volonté, c'est un groupe de parents qui peut être d'adhérence catholique mais il ne s'agit pas de distinction entre catholiques et non-catholiques. Ce sont des francophones et c'est une question linguistique et culturelle non pas religieuse. Seuls les conseillers scolaires des écoles séparées doivent siéger en tant que catholiques aux réunions du Conseil scolaire, les membres du Comité consultatif ne sont pas élus en tant que catholiques, mais bien comme francophones. C'est un comité indépendant élu par la francophonie de North York. Il n'y a pas de conseiller scolaire francophone au sein du Comité consultatif.

- Le Conseil scolaire doit ouvrir une 7e année. On offre une école intermédiaire 7-8-9 qui est refusée en fait par des parents des écoles séparées qui sont venus beaucoup plus nombreux que ceux de Norman Ingram à la réunion. Pourquoi refuser une école que l'on dit 'supérieure' aux enfants de Norman Ingram ?

- Le problème n'est pas de savoir si North York devrait donner suite au projet d'école française publique et, selon ses critères pédagogiques, donner une 7-8-9. C'est plutôt de fait que North York veut se servir d'Etienne-Brûlé pour créer une école intermédiaire. Nous avons indiqué clairement que nous ne voulons pas ces classes à Etienne-

(suite en page 12)

Courrier Sud **sommaire**

4 editorial
8 arts, lettres et spectacles
9 nouvelles régionales
10 radio télévision
11 mots croisés
12 annonces

(suite de la page 1)

ECOLE A NORTH YORK "LE POUR"

- Nous ne pensons pas qu'il s'agisse là d'une solution intéressante. Le fractionnement de l'enseignement aux francophones ferait qu'aucune de ces écoles n'offrirait l'atmosphère que nous voulons réussir à créer. Il faut bien spécifier qu'il s'agirait de classes françaises et non pas d'écoles françaises, c'est-à-dire qu'on nous donnerait des locaux disponibles dans des écoles anglaises. Il nous semble donc que nous devrions regrouper les classes françaises plutôt que de les disséminer dans North York. Nous pourrions alors avoir une école plus importante, mieux équipée et qui offrirait un plus grand nombre de services à nos enfants. Nous irions même plus loin et appuierions l'idée de faire de l'école primaire publique une école métropolitaine.

D'ailleurs nous ne croyons pas que les commissaires francophiles qui ont déjà appuyé la création d'une école française publique songeraient a une telle alternative, du moins comme solution permanente.

- La Commission scolaire a-t-elle offert d'une façon claire et précise un local pour vos enfants de la Maternelle à la 8e pour 75-76 ?

- Une école en dehors des locaux actuels de Norman Ingram ? Non. Il semble de plus qu'il n'y ait pas d'école actuellement existante qui soit libre et une école portative poserait des problèmes à cause du site. La commission scolaire semble croire que que l'Ecole Norman Ingram peut absorber plus d'enfants francophones qu'elle ne le fait en ce moment. Mais s'il nous fallait ne serait-ce qu'une classe de plus en septembre 75, cette école serait déjà trop petite. Nous ne disposons toujours que de quatre locaux. Est-ce suffisant pour conduire des classes normales de la maternelle à la 8e année ? Certainement pas. Est-il possible de regrouper les enfants de 7e année avec ceux de 5e et 6e années. En plus de ne pas leur offrir d'école intermédiaire, on ne les sortirait même pas des classes du primaire ? C'est peut-être la solution rêvée pour ceux qui croient que les enfants de 7e année sont trop jeunes pour fréquenter Etienne Brûlé. Quant à nous, ce serait inacceptable. Si on leur donnait une classe à eux sans obtenir de local additionnel il faudrait regrouper des classes qui ont déjà été divisées cette année à cause du trop grand nombre d'enfants. Il ne semble pas non plus que nous puissions obtenir ce local additionnel. Alors dans ces conditions comment pouvons-nous entrevoir une expansion normale pour l'école primaire publique française ? Nous avons donc là un problème majeur et cela même pour des classes qui n'inclurait que de la maternelle à la 6e année.

D'ailleurs l'association parents-maître anglophone de Norman Ingram s'oppose catégoriquement à la présence dans leur école d'enfants du niveau de la 7e et 8e année, qu'ils soient francophones ou anglophones.

- Quel sera le prochain pas que vous prendrez pour obtenir ce que vous désirez ?

- Le premier pas d'abord sera de former une association parents-maître pour la section française de Norman Ingram, de sorte que nous aurons des représentants qui s'occuperont activement de nos problèmes. Ensuite nous voudrions obtenir une représentation proportionnelle obligatoire au Comité consultatif de langue française ou la création d'une formule différente de représentation francophone comme par exemple un comité pour le secteur confessionnel et un autre pour le secteur public. Nous exigerons aussi des propositions viables, des solutions réalisables. Nous irons étape par étape auprès des autorités concernées pour obtenir ce que nous jugeons essentiel d'obtenir, ce à qui nous avons droit, et cela dans le respect des droits des autres.

S'il le faut nous porterons sur la place publique nos difficultés et nos revendications afin que les forces politiques en place prennent conscience des problèmes auxquels nous faisons face et soient dans l'impossibilité de s'esquiver devant leurs responsabilités. Il faudra alors qu'ils réalisent les aspirations qu'ils ont fait naître en créant une école publique française à North York. Nous espérons que nous pourrons par la même occasion unifier les forces francophones pour revendiquer nos droits respectifs et éviter par le fait même la division des forces devant les difficultés à l'horizon.

Il ne faut pas oublier que le secteur d'enseignement public de North York est constitué de 3 niveaux bien distincts : d'abord de la maternelle à la 6e année, le 7e année à la 9e année et de la 10e à la 13e année. C'est donc dans ce contexte qu'il faut comprendre notre démarche.

Fonction publique Canada | Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS EGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

SPECIALISTES EN EDUCATION
Direction générale du perfectionnement
Commission de la Fonction publique
Ottawa

Traitement jusqu'à $25 404

La Direction générale du perfectionnement emploie des spécialistes en éducation qui effectuent des tâches de nature professionelle concernant la formation en gestion, la formation professionnelle de même que la formation linguistique (françis ou anglais, langue seconde). On y retrouve des postes à responsabilités variées dans divers concentrations telles : la planification de systèmes éducatifs, l'élaboration et l'évaluation de programmes de formation, la recherche et l'expérimentation, l'audio-visuel, la consultation pédagogique, l'orientation et la formation.

Le but de cette annonce est d'établir un répertoire de candidats qualifiés pour combler des postes lorsqu'ils deviennent disponibles.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire dans un des domaines suivants :

Linguistique	Docimologie
Pédagogique	Andragogie
Psycho-pédagogique	Orientation
Education	Administration
Psychologie	Sociologie

Ou autres sciences humaines avec une spécialisation dans un des champs suivants : mesure et évaluation, méthodologie de la recherche, curriculum, communications, psychométrie, audio-visuel. Pour certains postes, une maîtrise est nécessaire.

Il est essentiel d'avoir une expérience de travail reliée à l'éducation des adultes, combinée avec une expérience dans le domaines de la formation professionnelle, la formation en gestion ou la formation linguistique. Une expérience de spécialiste, de consultant ou de gestionnaire serait un atout.

Selon les postes à combler, les candidats devront aussi posséder à des degrés différents, des connaissances des théories en éducation des adultes, de l'enseignement d'une langue seconde ou de la formation professionnelle ou en gestion, des techniques audio-visuelles et de la méthodologie de la recherche, du développement et de l'innovation en matière d'éducation.

REMARQUES:
Le travail requiert une curiosité scientifique soutenue, un esprit très développé d'analyse et de synthèse, une grande capacité d'initiative alliée à un haut degré de jugement dans l'exercice de fonctions spécialisées en situation d'administration publique, une sensibilité soutenue aux objectifs poursuivis et aux contraintes qu'ils dictent, une capacité supérieure de communiquer avec des collègues d'autres spécialistes, une souplesse d'adaptation à des conditions de travail en évolution, un souci constant de la qualité et des échéances à respecter, enfin des dons supérieurs d'expression orale et écrite.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
Pour certains postes, la connaissance du français est essentielle, pour d'autres la connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Pour d'autres encore, la connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Ce cours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'Etat, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITES D'INSCRIPTION:
Présentez une formule de "Demande d'emploi" (CFP 367-4110) (Rev. 1/74) que vous pouvez vous procurer dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et faites-la parvenir à l'adresse suivante :

CADRES SOCIO-ECONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA, ONTARIO K1A OM7.

Date Limite : 31 décembre 1975.

Prière de rappeler le numéro de concours : 75-4400-1 (41) dans toute correspondance.
Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

OTEO

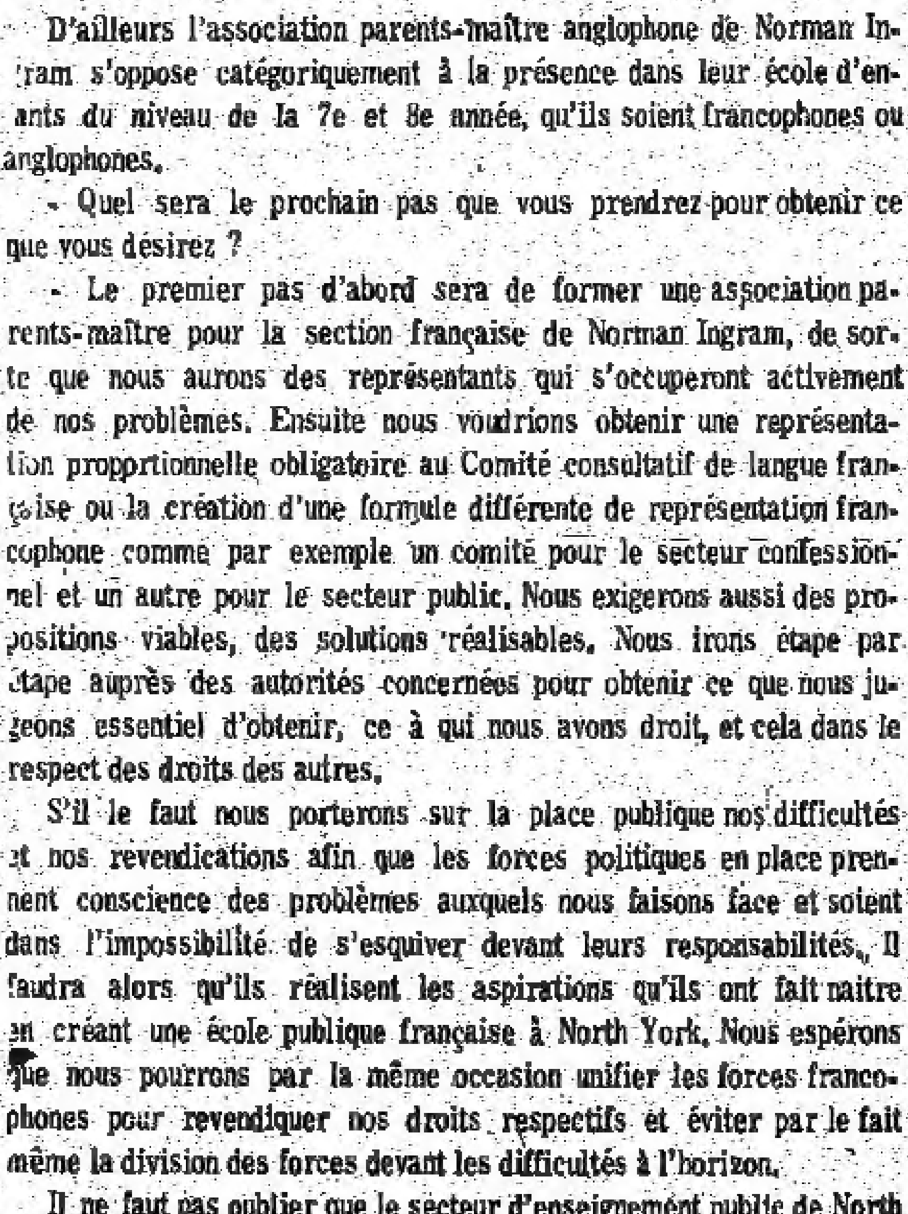

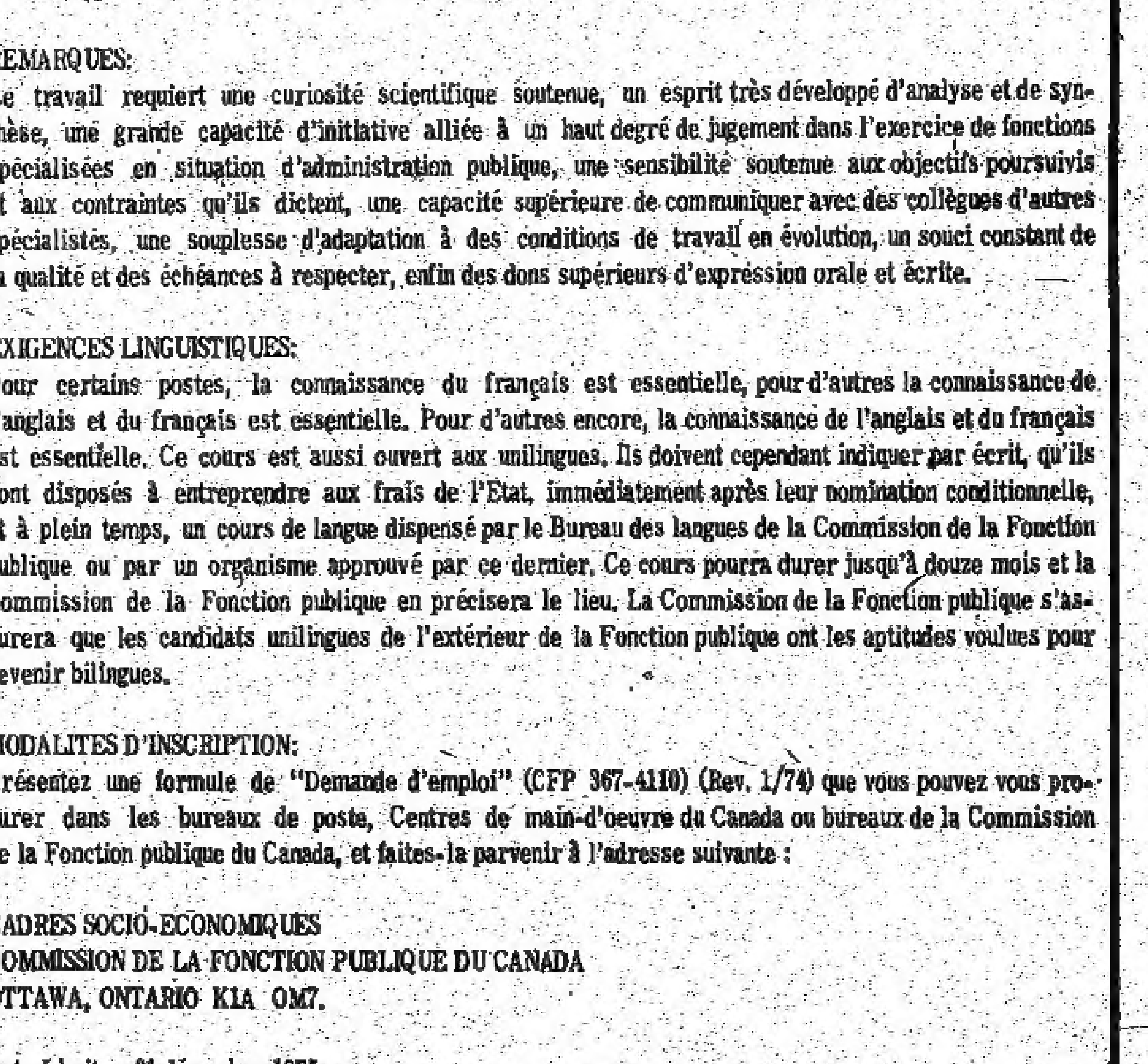

Le dimanche 30 mars à midi, l'Office de la Télécommunication Educative de l'Ontario, présentera aux téléspectateurs du canal 19, une émission d'une heure, extraite de la série Canayens-Canailles-Canadiens traitant de l'influence de l'Eglise catholique sur le développement politique et social des Canayens. De Monseigneur de Laval au Cardinal Léger, en passant par Monseigneur Lartigue évêque de Montréal au moment de la révolte des Patriotes de 1837, l'épineuse question des relations entre l'Eglise et l'Etat n'a cessé d'alimenter des controverses. Au cours de ces deux épisodes, le scénariste Jean-Claude Germain rappelle quelques-uns des démêlés où furent impliqués certains membres du clergé. Humour, animation, dramatisation, rien n'a été épargné par l'équipe du réalisateur Harry Fishback pour produire un document à la fois éducatif et divertissant ... Joyeuses Pâques à tous de la part de l'OTEO.

Vous vous sentirez chez vous chez nous.

Venez nous voir. Nous sommes tout pres
et notre personnel vous accueillera avec le sourire

895 Bloor Street West
730 Danforth Avenue
1728 Eglinton West
112 King Street West
1295 St-Clair Street West
833 Westlock Road, Mississauga
3051 Pharmacy Avenue, Scarborough
447 Mian Street East, Hamilton
750 Upper James Street South, Hamilton

banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS EGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

MICROPHOTOGRAPHIE
Archives publique du Canada

AGENT DE DEVELOPPEMENT MICROPHOTOGRAPHIQUE

Traitement: $14 937 à $16 934 **Concours: 5-A-A-003 (41)**

Faire des recommandations de principes sur des sujets d'ordre microphotographique touchant à tous les types de dossiers, systèmes et programmes; participer à la coordination des activités microphotographique du gouvernement fédéral et de celles d'autres organismes nationaux concernant les normes et la qualité; déterminer s'il faut améliorer les systèmes, le matériel et les techniques dans le domaine de la microphotographie au Canada.

QUALITES REQUISES:

Le travail exige une connaissance générale de la reprographie et de la gestion des documents et une bonne connaissance de la microphotographie et des normes connexes. Le travail exige également une certaine expérience dans l'administration et la coordination de projets spéciaux, l'analyse de l'information et la détermination des améliorations des systèmes, techniques et procédures administratives.

Un diplôme universitaire et plusieurs années d'expérience dans des fonctions administratives au sein d'un organisme technique ou scientifique seraient souhaitables.

CONSEILLER EN MICROPHOTOGRAPHIE

Traitement: $12 819 à $14 533 **Concours: 5-A-A-001 (41)**

Faire, coordoner, réviser et analyser des études comportant l'utilisation de matériel, de fournitures et de systèmes de microphotographie; analyser les demandes officielles de microfilmage de dossiers; conseiller les ministères sur les aspects techniques des procédés, du matériel et des systèmes microphotographiques; donner des cours et des séminaires sur les méthodes, les applications et les systèmes de microfilmage.

QUALITES REQUISES:

Le travail exige une bonne connaissance de tout le domaine de la microphotographie, une connaissance générale du matériel et des systèmes disponibles et une connaissance détaillée des prescriptions canadiennes et autres relatives aux microfilms.

L'object premier du concours est de combler un poste aus Archives publiques; toutefois, si d'autres postes comportant des fonctions de même nature et exigeant des aptitudes semblables deviennent vacants à la Fonction publique, ils pourront être proposés aux candidats qui se sont présentés à ce concours.

AGENT D'INFORMATION TECHNIQUE

Traitement: $12 819 à $14 533 **Concours: 5-A-A-002 (41)**

Concevoir et rédiger le texte, à l'intention de la Division des publications; du périodique microphotographique destiné aux ministères et organismes du gouvernement fédéral; rédiger les textes des évaluations du matériel et des fournitures microphotographiques en vue de leur publication; organiser et tenir à jour une bibliothèque de consultation sur les rapports d'évaluation et les publications microphotographiques.

QUALITES REQUISES:

Le travail exige une connaissance suffisante de la microphotographie afin que le périodique soit à juste titre reconnu comme source officielle d'information sur les applications de la microphotographie.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

Pour ces trois postes, la connaissance du français et de l'anglais est essentielle. Ces concours sont aussi ouverts aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'Etat, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITES D'INSCRIPTION:

Veuillez compléter un formulaire de demande (CFP 367-4110) "Demande d'emploi" disponible dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada et nous la faire parvenir AVANT LE 3 AVRIL 1975, à l'adresse suivante :

**CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE - 17è ETAGE
OTTAWA, ONTARIO KIA OM7.**

Prière de mentionner le numéro de concours auquel vous désirez participer. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

NOTRE ENQUETE IV

par Chaké Tchilingirian

FAIRE LE POINT

Il ne faut pas sous-estimer les problèmes auxquels font face, de bonne grâce et avec un dynamisme efficace, les personnalités que nous avons interviewées à votre intention. Elles n'ont pas essayé d'escamoter les difficultés de la tâche qu'elles ont entreprise. A quel rythme bat le pouls de la francophonie dans l'Ontario, la riche et jolie et dans Toronto la bonne ? Vous le saurez au fur et à mesure.

Qu'en pense M. Claude Latrémouille, Chef des Relations publiques des Services français de Radio-Canada à Toronto ? Ses propos enthousiastes, les voici sous forme de capsule ... à l'intention de ceux qui l'ignorent encore : hé bien, Radio-Canada a pris le taureau par les cornes, pour ainsi dire. Elle a créé dans le bastion anglophone ambiance typiquement, entièrement, pûrement française pour le francophone ontarien (le chanceux), qui, comme le poisson dans l'eau, veut se mouvoir en eaux connues et familières. Les ondes de Radio-Canada, l'écran de la télévision de Radio-Canada s'en chargent, dieu merci. Depuis dix ans, ça a été un envahissement lent, mais persistent, et combien envoûtant. Se réveiller le matin au son d'une voix amie, sur fond sonore, qui vous susurre les dernières informations sur le temps d'abord (c'est très important, le temps, votre humeur de la journée en dépend ... ainsi que la sérénité de vos proches collègues) ensuite les informations régionales les nationales et internationales. La nuit, se laisser envahir par le sommeil en se laissant bercer par une mélodie ou une symphonie choisie avec soin par un animateur talentueux, amical, à l'esprit alerte ... ça c'est être gâté. Et puis, à longueur de journée, donc. Toute la magie de la musique, des mots, des arias, des causeries, des messages, des rires ...en français, s'il vous plaît, juste au bout de vos doigts, c'est-à-dire au bout de votre pouce et de votre index ... il suffit de simplement tourner un bouton. Ce miracle, Radio - Canada l'a réalisé pour vous, en 10 ans.

En faire l'historique serait trop long, mais qu'il vous suffise de savoir que ça va en progressant, depuis octobre 1964. Certains programmes sont très prisés. Un, entre autres, que le public prise particulièrement, c'est PRESENT A L'ECOUTE, de Montréal, de 13h à 14 h, du lundi au vendredi; le public est invité à téléphoner et à s'exprimer sans embages. Et il le fait ... Je ne détaillerai pas le programme hebdomadaire ici, mais pour pouvoir Vivre en français, Participer à la vie française et Faire participer, il vous suffit de demander la publication gratuite hebdomadaire 'Ici Radio Ontario à l'adresse suivante : Les Relations publiques des Services français, Société Radio-Canada, Case postale 500, Succursale 'A', Toronto, Ontario. M5W IE6. Un point sur lequel M. Latrémouille a particulièrement insisté, c'est qu'il désire recueillir l'opinion des auditeurs, leurs impressions, leurs suggestions. On peut téléphoner entre 9h et 17h au 925-3311, poste 4837 seulement. La réalisation de projets futurs dépend également de la réaction du public, de son appui, de son intérêt, qu'il y a lieu d'exprimer ouvertement.

N'oublions pas de mentionner l'émission de tous les matins à 9h06 intitulée 'Les petites annonces', et on peut faire passer des messages en téléphonant au 870-9171, un service rendu gratuitement au public. Mais Radio-Canada n'est-elle pas essentiellement un SERVICE PUBLIC ?Servir tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique. Quant à la télévision, on a droit à 4h30 de diffusion locale par semaine, c'est le maximum, même si le public l'exigeait, alors que pour la Radio, on dispose de 35 à 40 heures par semaine, qu'on tâche d'utiliser conformément aux besoins exprimés de l'audience. 'Nous voulons des liens avec notre auditoire, nous voulons dialoguer, que le public communique avec nous' de dire avec chaleur Claude Latrémouille. 'Nous voulons sensibiliser la population au service que nous rendons CJBC-CBLFT. et celle-ci a tout intérêt à donner son avis. Notre priorité de l'heure : augmenter notre auditoire, augmenter sa satisfaction, créer un lien qui ira en se fortifiant entre nous. Il nous faut votre appui, il nous faut votre avis, nous grandirons ensemble'.

Un autre exploit à signaler : réunir sous un même toit les organismes piliers de la francophonie. C'est le tour de force réussi par M. Léopold Lacroix. Nous y reviendrons, pour parler aussi de M. Gérard Raymond qui a, de son côté, formulé les priorités de l'heure : oeuvres pédagogiques, formation des enseignants ici dans l'Ontario

COURRIER SUD
est publié par
La Société
Coopérative
Presse-Sud Ltée
64 est, rue Charles
TORONTO M4Y 1T1
ONTARIO

961-3335

DIRECTEUR Richard Fleury

Rédaction:
Francine Robitaille-Marston

Montage et composition:
Ion Mazaré

Secrétariat:
Irène Morin-Paraschuk

Courrier de deuxième classe
Enrégistrement no 3197

LES TEXTES DOIVENT NOUS PARVENIR LE LUNDI DE CHAQUE SEMAINE

4 éditorial

PASSION

Ta Croix, Seigneur!
Nos Croix, Seigneur!
Allez! Seigneur!
Penchez-vous qu'on installe
nos misères sur vos épaules.
Tirez! Seigneur!
jusqu'en haut!
Portez tout le mal du monde à dos
d'homme.
Mais Seigneur, nous nous faisons le plus lourd possible.
Il y a plusieurs années on vous a vu ser
et on a dit: "Comme c'est affreux!"
et on a rien fait ur changer.
Aujourd'hui, nous te chargeons es épaules avec nos injustices,
nos refus,nos lâchetés. Nous disons encore:
"Comme c'est affreux!" et nous ne faisons rien pour changer.
C'est vrai! il est tombé, mais c'est Normal. C'est comme ça pour
tous ceux qui portent une croix,
la charge devient trop lourde.
C'est pourquoi, certains jours la terre nous semble lourde,
le pain nous semble sec, le vin a un goût amer.
Seigneur, redonne-nous en ces moments de découragement
et de péché le goût irremplaçable u pain et du vin,
le goût de la terre créé par ton Amour.
Nous nous voyons, comme un peuple en guénille, qui ne pense plus,
et qui se satisfait à suivre les autres.
Jésus de Nazareth, tu es par Terre, comme tou les exploités
du monde qui refusent d'acheter leur droit de vivre en payant les
Patrons... comme ceux qui cherchent avant tout le roy ume de la beauté...
Redonne-nous le goût de Ta Personne, Seigneur.
En rompant le pa en donnant le vin, c'est Toi-Même qui t'offre
à nous qui, écartant la noirceur de notre indifférence,
nous illumine dans notre chemin d'épines
et de mort bout.
Malgré nos cris, nos révoltes, nos erreurs,
comme les embryons dans le sein de la mère qui laissent,
sans même s'en uter, l'amour les conduire à la
Tirez! Seigneur, Nous allons vers la vi

Père Justin Desroches

CITY OF TORONTO

Department of the City Clerk
City Hall, Toronto, Ontario, Canada M5H 2N2

Address all correspondence to the City Clerk

Gordon T. Batchelor / City Clerk
Roy V. Henderson / Deputy City Clerk

Attention: Mrs. S. Kelly - 7341

February 24, 1975

Mr. Richard Fleury,
Editor,
Courrier-Sud,
64 est, rue Charles, Suite 204,
Toronto, Ontario.
M4Y 1T1

Dear Mr. Fleury:

In reference to your enquiry as to why a French version was not included in the insert with the last tax bill sent by the City, I would like to comment on our reasons for this.

The use of Italian, Greek, Portuguese, and Chinese for some of the City's publications is based on statistics for the City of Toronto which shows the mother tongue of 78,915 persons to be Italian, 30,205 persons Portuguese, 26,010 persons Greek and 15,730 persons Chinese (Source 1971 Census).

To disseminate information as widely as possible, and to make it comprehensible to the largest number of Toronto citizens, the languages spoken by four of the most populous ethnic groups are used for many general notices. Since we are a new bureau, we are starting with the most needed services first. Naturally we are anxious to assist all citizens with language problems and we feel we are making progress towards that end. While there are other languages where translations are more in demand, we do intend to include French in future bulletins.

A publication program is also carried out in forty-two ethnic newspapers covering twenty languages.

Yours truly,

Deputy City Clerk.

SK/bab

edito-lettres

COUPON D'ABONNEMENT
Courrier Sud
NOM.............................
ADRESSE.............................
CODE POSTAL.............................
UN ABONNEMENT A 25 NUMEROS : $5.00
COURRIER SUD
64 est, rue Charles, Toronto
Bureaux 204 et 205 M4Y 1T1 TEL.: 961-3335

le 10 mars 1975

Lettre ouverte

Ici en pays d'exil ...

En lisant l'article Clémence à Toronto, de madame Francine Robitaille-Marston (édition du 24 février 1975, page 13) quel ne fut pas mon étonnement de lire : "Ici en pays d'exil."

Quelle condescendance ! Mme Marston ne travaille-t-elle pas autant en français que le Québécois moyen ? De quoi se plaint-t-elle ? Se croirait-elle en colonie ?

Avec le plus bas taux de natalité du pays, le Québec serait mieux de garder ses habitants si ils s'avèrent aussi arrogants.

Il serait grandement temps que les "exilés" québécois assument leur identité canadienne de la même façon qu'ils ont revendiqué leur identité québécoise il n'y a pas si longtemps ...

Maurice Bergevin
Scarborough

A 65 ans, on a quelques avantages!

L'Assurance-Maladie vous est fournie a titre gratuit, mais il faut en faire la demande.

It becomes free as soon as you or your spouse turn 65. For both of you and any eligible dependents. Provided you have lived in Ontario for the last year.

Phone, write or visit your OHIP District Office for an application form. You've earned it.

Ministry of Health
Ontario

Hon Frank S. Miller Minister

Important: Always quote your OHIP number when contacting OHIP.

The OHIP District Office in your area will answer any questions and help you with your application.

Barrie 114 Worsley Street 726-0326
London 227 Queens Avenue 433-4561
St. Catharines 15 Church Street 682-6658
Hamilton 25 Main Street West 528-3481
Mississauga 55 City Centre Drive 275-2730
Toronto 2195 Yonge Street (Eglinton) 482-1111
Kingston 1055 Princess Street 546-3811
Ottawa 75 Albert Street 237-9100
Windsor 1427 Ouellette Avenue 258-7560
Kitchener 68 King Street East 745-7379
Peterborough 311 George Street North 743-2140

O KANATA...

par Gérard Gauthier

Ontario pour Oniatariio (beau lac) Iroquois. Racines : Kaniatare : lac ; iio idée de beauté. Le lac Ontario reçoit les eaux des lacs Supérieur, Michigan, Huron et Erié. Sa forme ovale mesure 193 milles de long et 60 milles de large. Sa plus grande profondeur d'eau atteint 738 pieds. Il se décharge dans le fleuve Saint-Laurent en passant par de très nombreusses îles. Ce lac est navigable dans toute son étendue et presque toute l'année durant. Il est cependant sujet à de violentes tempêtes et dangereux pour les embarcations légères. Une partie du lac Ontario appartient au Canada, l'autre aux Etats-Unis.

Ottawa pour Ottiwa (elle bouillent, les eaux bouillent) Cris, Tête-de-Boule. Racine : ottew : bouillir. Capitale du Canada. Champlain fut le premier blanc à voir à cet endroit la chute des Chaudières. Ancien nom de cette ville : Bytown (du colonel By). En 1858, la reine Victoria la choisit pour capitale du Haut et du Bas-Canada; neuf ans plus tard, en 1867, Ottawa devenait la capitale de tout le pays.

Niagara (résonner, faire du bruit) Iroquois. Nom des chutes dans la péninsule qui porte ce nom. En 1946 un tremblement de terre les a abaissées et défigurées du côté américain. Etienne Brûlé, célèbre interprète en langue huronne fut le premier blanc à passer en ce lieu. Niagara Falls, nom de deux villes, l'une canadienne l'autre américaine, communiquées par un pont suspendu, situé à deux milles en aval; c'est là qu'eut lieu, en 1814, la bataille de Lundy's Lane entre Anglais et Américains.

Oshawa (traverser, il traverse) Algonquin, Tête-de-Boule. Ville manufacturière située à quelque 40 milles à l'Est de Toronto, renommée par ses usines d'automobiles.

Mississagi pour Misisagi (large embouchure) Algonquin. D'où l'origine du nom Mississauga, municipalité située à l'Ouest de Toronto. Racines : Mis : grand ; sagisaki : embouchure d'une rivière, sa sortie. Mississagi est le nom d'une rivière qui se jette dans le lac Huron, en Ontario.

Fonction publique Canada · Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS EGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

DIRECTEUR DE PROGRAMMES

Direction canadienne de la citoyenneté et du civisme
Ministère du Secrétariat d'Etat

Traitement: $24 500 à $30 600

Le Directeur de programmes sera chargé de planifier, d'élaborer et d'interpréter les lignes de conduite, programmes et réglements requis aux fins de l'application de la législation canadienne en matière de nationalité et de mettre au point des activités visant à faire connaître la loi et ses nouvelles orientations suivant les besoins des Canadiens éventuels.

Les candidats doivent avoir une expérience progressive en matière d'élaboration et d'administration de programmes à long terme dans le domaine du développement social.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'Etat, immédiatement après leur nomination conditionelle et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITES D'INSCRIPTION:
Présenter votre demande sur la formule (CFP 367-4110) "Demande d'emploi" que l'on peut se procurer dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada. Tous les renseignements demeureront confidentiels et la demande devra être envoyée avant le 28 MARS 1975, à :

MONSIEUR IAN de S. BOSSE
PROGRAMMES DES CADRES SUPERIEURS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
PIECE 1823 - TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO KIA OM7.

Prière de rappeler le numéro de concours : 75-OC-3003 (41) dans toute correspondance. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

VENDEUR OU VENDEUSE
DEMANDE

immédiatement dans la région de Toronto
Pour plus de renseignements, téléphonez à:

449-1470

Et demandez M. PATOCKA, Directeur des Ventes.

FLORIDE

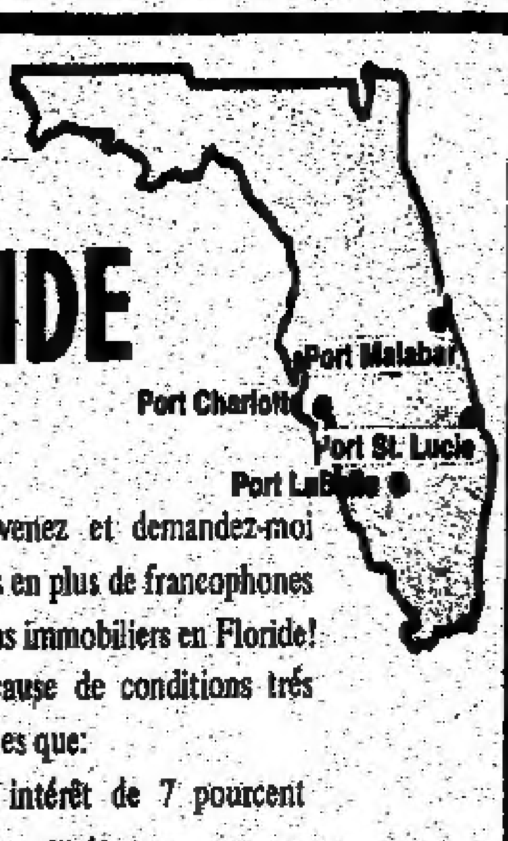

Vous aussi venez et demandez-moi pourquoi de plus en plus de francophones achètent des biens immobiliers en Floride!

Peut-être à cause de conditions très interressantes telles que:

- le très bas intérêt de 7 pourcent
- l'hypothèque ouverte
- les terrains vastes 1/4 d'acre minimum
- le soleil - la pêche - le golf et le tennis!

Pour plus de renseignement, appelez:
449-1479 (bureau) 967-5745 (domicile)
et demandez Tom Patocka de;

CAN-AM REAL ESTATE LTD.
REAL ESTATE BROKER
Authorized Ontario Representative for General Development Corp.

50 Gervais Drive Don Mills (Toronto), Ontario M3C 1Z3
OA-1-764-74

BIENNALE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Chicoutimi, Saguenay, Lac St-Jean, 10 au 17 août 1975

GUY BROSSEAU, président général de l'ACELF

La Biennale de 1975 se veut avant tout une RENCONTRE des francophones canadiens. Une rencontre pour faire le point sur la situation de la francophonie canadienne. Une occasion d'évaluer l'état de la communauté francophone: sa force réelle, la vitalité de ses structures, ses possibilités réelles de développement et de consolidation. On compte qu'une telle mise en commun des expériences, des points de vue et des évaluations de chacun fournira le matériau nécessaire à l'élaboration de plans d'action concrets de la part des organismes dont la vocation est de promouvoir les intérêts des diverses communautés francophones canadiennes.

J'invite donc à participer à cette Biennale tous les organismes à vocation communautaire qui encadrent l'activité des francophones du Canada ou qui les représentent d'une façon ou d'une autre:

1. les organismes de toutes les sphères d'activités: enseignement, culture, économie, politique, religion et social;
2. les organismes de tous les secteurs: gouvernemental, public, para-public et privé;
3. les organismes de tous les niveaux: municipal, régional, national et provincial.

Je rappelle qu'un organisme peut participer à cette Biennale même s'il n'est pas membre de l'ASSOCIATION CANADIENNE D'EDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE.

Votre participation:

On ne peut espérer faire une évaluation exhaustive de la situation de la francophonie canadienne que si tous les secteurs de l'activité des francophones sont représentés à la Biennale.

La participation d'un organisme peut prendre l'une ou l'autre forme suivante A) Par une délégation officielle qui pourra participer aux travaux et activités de la Biennale B) Par une délégation officielle, qui en plus de participer aux activités de la Biennale présentera une communication à la commission permanente sur un ou plusieurs aspects de la francophonie selon un ou plusieurs thèmes-cadres suggérés.

Les thèmes:

Pour en arriver à FAIRE LE POINT, il faut être capable d'établir un diagnostic le plus lucide possible. Donc, il faudra tenir compte du plus grand nombre possible d'éléments d'où le choix varié des thèmes proposés autour desquels les organismes se prononceront à la commission permanente.

Naturellement à l'intérieur de ces thèmes-cadres, chaque organisme pourra développer des éléments plus spécifiques ou thèmes particuliers.

Voici les thèmes-cadres proposés:

1. Le francophone et l'enseignement
2. Le francophone et les communications
3. Le francophone et la langue
4. Le francophone et l'économie
5. Le francophone et la politique
6. Le francophone et la religion
7. Le francophone et les lettres, les arts et le patrimoine
8. Le francophone et l'engagement social
9. Le francophone et la famille
10. Le francophone et le développement scientifique et technique
11. Le francophone et les autres.

Réunions d'affaires:

Déjà quelques organismes ont manifesté le désir de tenir une réunion d'affaires: assemblée générale, bureau de direction, conseil d'administration, colloque, etc... Des locaux et des services seront disponibles à cet effet les 9, 10, 11 août dans l'avant-midi. Si votre organisme est intéressé, adressez-vous le plus tôt possible au Secrétariat de l'ACELF.

Activités culturelles et touristiques:

Des structures ont déjà été mises en place par les organismes de la région pour la préparation de nombreuses manifestations culturelles, récréatives et touristiques. Ainsi les délégués et leur famille, en plus de participer aux travaux de la Biennale pourront profiter d'une immersion dans une francophonie régionale, celle du royaume du Saguenay.

Logement:

En plus de pouvoir loger dans l'un des hôtels de la ville de Chicoutimi, les biennalistes pourront aussi utiliser les résidences d'étudiants modernes et confortables à un coût très modeste ou pourront profiter de la formule AGRICO-TOUR où des fermes aménagées spécialement en fonction du tourisme agricole offrent le gîte, la pension et l'air pur. Naturellement plusieurs terrains de camping sont aussi à la disposition des biennalistes.

Assistance financière

Dans le but d'obtenir une véritable représentation des diverses communautés francophones du pays, l'ACELF a obtenu des autorités gouvernementales une subvention spéciale destinée à couvrir une partie des **frais de transport** d'un certain nombre de délégués handicapés par la distance et les moyens financiers de leur organisme: si votre organisme est de ceux-là, adresser votre demande au Secrétariat de l'ACELF.

Pour information et inscription:

Secrétariat Général de l'ACELF,
980, Chemin Saint-Louis,
Sillery, Qué.
(418) 681-4661

LE PASSAGE DE LA MORT A LA RESURRECTION DE JESUS - CHRIST

A la Cène le Christ a donné comme signification à sa mort, le sens d'un don de soi, fait à Dieu pour beaucoup.

Cette mort sanctifie l'humanité, réconcilie, fait la paix, délivre, constitue l'Eglise, construit une nouvelle Communauté.

C'est dans ce sens qu'il faut trouver l'originalité propre de la leçon de la mort du Fils de Dieu

-Et pourquoi IL a accepté la mort ?

C'est parce qu'IL trouve l'homme loin de Dieu, à cause du péché ; IL nous aime d'un amour Gratuit, et selon le dessein du Père, IL a pris sur lui nos péchés.

-Quel est le sens de 'Mourir' pour l'Homme qui n'est qu'un Homme ? C'est faire le dernier pas dans la Vie, la dernière marque de présence dans le monde.

'La mort nous dit un auteur : est la cessation de la Vie'.

La mort n'est pas le point final, on s'endort dans le Seigneur, Puisque le Père a ressucité son Fils Jésus, IL ressuscitera aussi les morts, qui sont dans le Christ. Et même ceux-ci se lèveront d'abord, puis les vivants se joindront à eux et tous seront avec le Seigneur.

Il n'y a pas lieu d'urger la description : la voie de l'archange, la trompette ; il s'agit d'une image apocalyptique.

Jésus-Christ a vaincu la mort et le péché. Il devient le premier d'une humanité nouvelle, d'un monde nouveau; Chef et Juge de tous les hommes.

La mort et la résurrection du Christ sont nécessaires à notre salut, en tant que démarches exigées par lui pour notre salut. Il est l'unique Sauveur, l'unique médiateur et nous sommes dans la nécessité de recevoir de LUI le salut : IL n'y en a pas d'autres par qui nous puissions être sauvés.

La tradition est établie de façon ferme que le Christ est ressuscité ; sinon notre foi est vaine.

Cela les Corinthiens l'admettaient. Mais ils se posaient d'autres questions concernant la résurrection des morts, en particulier, avec quel corps va-t-on ressusciter ?

Paul répond d'abord en liant la résurrection des morts à celle du Christ. Alors que pour la pensée grecque, le corps 'sonna' était une prison 'soma'.

Paul n'envisage pas une immortalité de l'âme sans le corps. Si la mort, c'est la fin, on n'a pas besoin d'être chrétien : de se priver ...

Paul ne rappelle pas l'antéchrist, mais c'est toujourx le Christ qui doit vaincre tous ses ennemis, dont la mort et qui, étant à la tête de tout, se soumettra à son Père 'afin que Dieu soit tout en tous'.

Le Comment ? Dieu seul le sait. Notre corps sera certes différent, dans ses qualités, du corps actuel ; on peut dire qu'il sera un corps 'spirituel' à la manière de celui du Christ.

Les chrétiens d'aujourd'hui ont une mission importante à remplir dans l'histoire de l'humanité. Ils doivent en outre prendre une part dans les efforts que ces peuples qui, en faisant la guerre à la faim, à l'ignorance et aux maladies, s'appliquent à améliorer les conditions de la vie et à affermir la paix dans le monde.

La résurrection de Jésus-Christ inaugure le monde nouveau ; toute la 'Plénitude', le plérôme (sans doute l'Univers dans son ensemble) habite en lui.

C'est par lui et pour lui que tout a été réconcilié 'tant sur la terre que dans les Cieux, apportant la paix par le sang de sa croix.

Hugues Excellent

Et le gouvernement, lui, que fait-il pour ménager l'énergie?

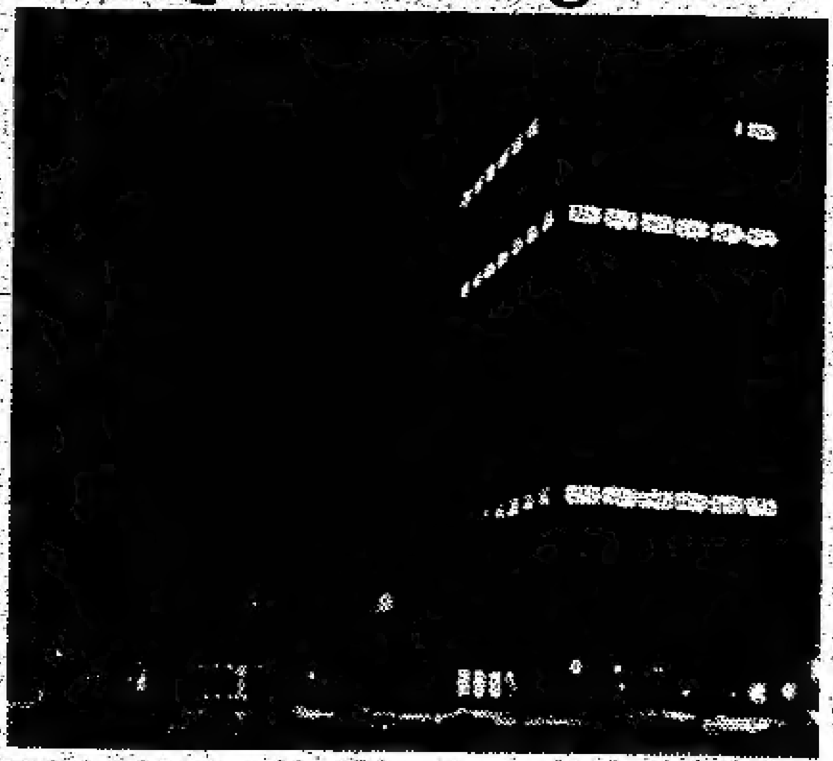

22 h, au 580 rue Booth, à Ottawa. Il est facile de voir qui travaille encore au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les lumières sont allumées! Cet édifice a été conçu il y a 10 ans, à une époque où les ressources énergétiques ne causaient aucun problème. Un seul interrupteur commandait toutes les lumières d'un étage. Les temps ont changé. Aujourd'hui il y a quatre interrupteurs par étage, et les plafonniers inutiles ont été enlevés. La température a été également abaissée pour économiser encore plus l'énergie.

Petit exemple à suivre: dans un seul édifice, en éteignant les lumières pendant la nuit, il a réalisé une économie de $900 par semaine!

Pourquoi devons-nous ménager l'énergie, dès maintenant? La raison est simple. Si nous continuons à gaspiller ainsi nos ressources, si nous n'adoptons pas une attitude plus raisonnable de consommation, certaines de nos sources d'énergie vont se tarir petit à petit. D'autres vont coûter une fortune à exploiter.

EN EFFET, au rythme où nous consommons nos différentes ressources énergétiques, il nous en faudra *deux fois* plus dans 12 ans, et *quatre fois* plus en l'an 2000.

Seuls les États-Unis gaspillent plus d'énergie que nous. Nous ne pouvons plus nous payer ce luxe! Et remédier à la situation demande relativement peu d'efforts.

Il suffit que nous diminuions de 20% le taux de croissance de la demande d'énergie d'ici 1985 pour que nous sauvegardions nos réserves pour des années et des années.

Le gouvernement canadien, lui, a déjà pris des mesures efficaces.

1.
C'est la fin des grosses voitures!

À elles seules, les "grosses" voitures consomment 15% de notre énergie annuelle. Évidemment, les 8 cylindres, pesant plus de 3,000 livres, en dévorent une bonne partie.

Le Conseil du Trésor vient de décider d'acheter ou de louer des véhicules plus petits, plus compacts. Et leur vitesse a été limitée à 55 m/h.

D'autre part, il est prouvé que des employés travaillant au même endroit peuvent économiser jusqu'à $200 par année s'ils se regroupent pour voyager ensemble. Les places de stationnement pour les employés du gouvernement seront allouées en fonction de ce principe.

2.
On ne regarde plus combien coûte tel appareil, mais combien il en coûtera pour l'utiliser.

Quand des employés de New York décidèrent d'acheter des climatiseurs, ils eurent une petite surprise. L'appareil le plus cher se révélait le plus économique à l'utilisation!

C'est ce qu'étudie maintenant le gouvernement quand il achète telle voiture, tel véhicule utilitaire, tel équipement de bureau. Les responsables d'industries et les particuliers ne tarderont pas à faire de même. Il y va de leur argent!

Et les manufacturiers vont probablement baser leurs arguments de vente sur les coûts restreints d'utilisation de leurs produits autant que sur les valeurs esthétiques!

3.
Le papier, c'est aussi de l'énergie!

Au Canada, l'industrie des pâtes et papiers est celle qui consomme le plus d'énergie industrielle!

Pour économiser le papier, le gouvernement a donc pris des mesures: impression des rapports sur les deux côtés de la feuille, utilisation du procédé offset plutôt que la photocopie, contrôle plus sévère de la distribution, recyclage du vieux papier et achat de papier recyclé.

Si tous adoptent ces mesures, nous ménagerons beaucoup l'énergie... et nos forêts!

4.
L'énergie dépensée dans les édifices du gouvernement est dorénavant soigneusement contrôlée.

Électricité, chauffage et climatisation influencent beaucoup la consommation d'énergie. Au ministère des Travaux publics, on a fixé la température à 70° maximum le jour et à 65° la nuit. On évite les lumières inutiles à l'extérieur et dans les locaux inoccupés. Aération et climatisation ont été réduites durant l'été. Ces mesures représentent une économie de 18%!

D'autre part, les employés éteignent les lumières quand ils quittent une pièce, arrêtent leurs machines électriques quand ils ne les utilisent pas, prennent soin de bien fermer les robinets d'eau chaude, laissent leurs rideaux ouverts pour bénéficier au maximum de la clarté extérieure... autant de bonnes habitudes faciles à prendre qui font, à la longue, économiser bien de l'énergie!

5.
La recherche va s'intensifier.

Nous devons trouver de nouvelles idées pour ménager l'énergie. La recherche est primordiale, et des projets comme celui de La Flamme bleue sont indispensables. Un service du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources fait actuellement l'essai d'un nouveau générateur propulseur d'air qui ne coûterait que $1.50 environ et permettrait d'épargner 10% sur les frais de chauffage.

Il met au point, pour les voitures, un appareil éliminateur de pollution qui non seulement combattrait la pollution, mais permettrait de parcourir plus de milles au gallon.

Quant au Conseil national de recherches, il remet en cause toutes les normes d'isolation, aujourd'hui désuètes.

Bien d'autres projets sont également à l'étude.

6.
Un nouvel ordinateur règle la dépense d'énergie dans les édifices!

ASE, tel est son nom (Analyse des Systèmes Énergétiques). Il a déjà fait ses preuves dans l'édifice John Carling, à la Ferme expérimentale d'Ottawa. Il a analysé tous les facteurs pouvant influencer la consommation d'énergie, pour chacun des 12 étages de l'édifice: l'éclairage, les heures de travail, l'humidité, les fenêtres, la structure des murs, la température, la ventilation, les systèmes de chauffage et de climatisation. Grâce aux données fournies par ASE, les ingénieurs ont été en mesure d'établir un système de chauffage quasi parfait. *Résultat:* 20¢ d'économie au pied carré, soit $100,000 par an!

Bien sûr, cette méthode va maintenant être appliquée sur une plus grande échelle.

Les buts visés?

1. Améliorer l'efficacité énergétique dans tous les édifices du gouvernement.
2. Établir des directives pour les gouvernements et les industries.
3. Aider tous les Canadiens impliqués dans la construction d'édifices: les gouvernements provinciaux, les architectes, les ingénieurs, les consultants.

Les spécialistes estiment que l'on peut ainsi économiser $60 millions par an dans les édifices gouvernementaux. Et plus de $300 millions dans les édifices commerciaux à travers le Canada. Une jolie somme!

7.
La conservation de l'énergie, c'est l'affaire de tous!

Quelques spécialistes ne peuvent à eux seuls régler tout le problème. Chacun doit faire sa part.

L'automne dernier, des architectes, des ingénieurs et des dessinateurs industriels se sont rencontrés pour étudier des solutions dans leurs domaines respectifs. Le ministère de la Consommation et des Corporations entreprend le programme "CANTAG" pour aider les consommateurs à évaluer l'efficacité énergétique des appareils qu'ils achètent.

Chacun d'entre nous peut faire quelque chose. Il suffit d'être plus raisonnables chez nous, au bureau, à l'usine, sur les routes. De toutes petites attentions peuvent épargner bien de nos réserves énergétiques. Nous avons la chance de vivre dans un pays plein de ressources.... Faut pas se brûler. Ménageons notre énergie!

Si vous désirez savoir comment ménager à la fois énergie et dollars, ou si vous avez des suggestions à faire, écrivez à:

Office de la conservation de l'énergie,
Énergie, Mines et Ressources Canada
580 rue Booth
Ottawa, Ontario
K1A 0E4

Commandez dès maintenant. Un délai de 6 semaines pour l'impression et l'expédition est nécessaire.

Énergie, Mines et Ressources Canada
Office de la conservation de l'énergie
L'hon. Donald S. Macdonald
Ministre

8 arts, lettres et spectacles

on a lu pour vous

par Mireille Desjarlais-Heynneman

ROBERT CHARLEBOIS déchiffré

ROBERT CHARLEBOIS déchiffré

Saviez-vous que, en plus d'innombrables articles dans les journaux et les revues, il y avait trois livres consacrés à Charlebois ? Je viens de terminer celui de Claulebois QUI ES-TU | que Benoît l'Herbier a publié aux Editions de l'Homme et ROBERT CHARLEBOIS du Français Lucien Rioux, publié aux Editions Seghers. Il est rare que tant d'encre aussi sérieuse ait coulé pour un compositeur-interprète québécois aussi jeune. C'est que Charlebois est qu'il est 'un gars ben ordinaire', une seule chanson de lui, même entendue à la radio seulement, nous démontre qu'il ne l'est pas ; un seul spectacle de lui atteste qu'il est un génie de la scène. Le livre de Gagnon nous prouve autre chose encore cependant : c'est la personnalité même de Charlebois qui est extraordinaire. Charlebois semble faire jusqu'à l'excès cent choses et posséder au paroxysme cent facettes que les plus imaginatifs d'entre nous oseraient à peine désirer.

QUAND VOUS PARLEZ DE CHARLEBOIS VOUS PARLEZ D'UN AUTRE QUE MOI (Charlebois)

L'Herbier a brossé un portrait psychologique de Charlebois et des gens qui l'entourent. Rioux s'est attaqué à la signification culturelle, pour les Québécois et les autres francophones de l'Amérique, du 'phénonmène Charlebois'. Gagnon, lui, journaliste, ancien producteur de spectacles, a eu l'occasion de rencontrer l'artiste au moment où il (Gagnon) exerçait ces métiers et c'est du métier de Charlebois et de son oeuvre qu'il nous entretient. Cela a été difficile, nous dit-il, car comment interpréter Charlebois ? ... 'Charlebois est un fou, un irrationnel, un délirant. Comme Antonin Artaud, comme Arthur Rimbaud, Claude Gauvreau, Gilles Vigneault' ... Car Charlebois, comme les poètes, se demande ce qu'il fait sur cette planète et, comme les fous de la cour, les artisans et les artistes, il a pour mission de nous secouer et nous aider à exercer notre imagination et défendre notre individualité.

MOUFFE

Dès l'introduction, Gagnon nous parle naturellement de Mouffe, la femme de Charlebois, celle qui a écrit tant de chanson pour lui, ORDINAIRE, par exemple, et bien d'autres dont on retrouve le texte dans le livre de Gagnon, ainsi que plusieurs autres chansons de Charlebois. Parmi celles dont il a fait la musique et les paroles, il y a CHANSON POUR MOUFFE, Mouffe qui est si importante dans la vie de Charlebois, son Garou. Mouffe qui est très belle aussi comme peut le voir par une photo d'elle en compagnie de Charlebois et de l'artiste Jean-Guy Moreau. Gagnon, en effet, en se contente pas de nous présenter Charlebois par un texte, il nous offre aussi une quarantaine de photos ; photos de la vedette et de gens avec qui il a été associé ; photos d'objets appartenant à Charlebois ou de dessins qu'il a fait ; photos de caricatures et de montages graphiques ayant Charlebois comme sujet et servant à nous démontrer toute la mythologie qui s'est créée autour de cet artiste, au Québec et en France.

La méthode choisie par l'auteur pour nous éclairer sur son sujet est en effet d'étudier un choix d'objets possédés par l'artiste, objets musicaux, littéraires ou scéniques, y compris donc se productions et y compris aussi certaines manifestations suscitées par l'attraction du public ou d'autres artistes pour Charlebois, que ce soit une lettre d'admiratrice ou une bande dessinée.

LES MOTS-VALISES

Emaillé de questionnaires subis par Charlebois - dont un interrogatoire sur lui-même ! - complété par cinq critiques déjà publiées dans divers journaux montréalais, le livre de Gagnon touche

Suite en page 16

ROBERT CHARLEBOIS DECHIFFRE
Claude Gagnon
LEMEAC, 1974 233 pages

Love at first sight...
It only took a few lifetimes to happen

COMMENCE VENDREDI
CHAQUE JOUR

LUNDI AU VENDREDI : 19h et 21h
SAMEDI ET DIMANCHE : A COMPTER DE 14h

Joseph E. Levine presents
"Toute Une Vie"
(And Now My Love)
a film by
Claude Lelouch

Joseph E. Levine presents "And Now My Love" A film by Claude Lelouch
With Marthe Keller André Dussollier Charles Denner
Carla Gravina Gabriele Tinti Charles Gerard Gilbert Becaud
Screenplay by Claude Lelouch and Pierre Uytterhoeven
Music by Francis Lai A co-production Les Films 13 – Rizzoli Film
Prints by De Luxe An Avco Embassy Release

INTERNATIONAL CINEMA
YONGE AT MANOR RD. - 489-3600

house of denmark

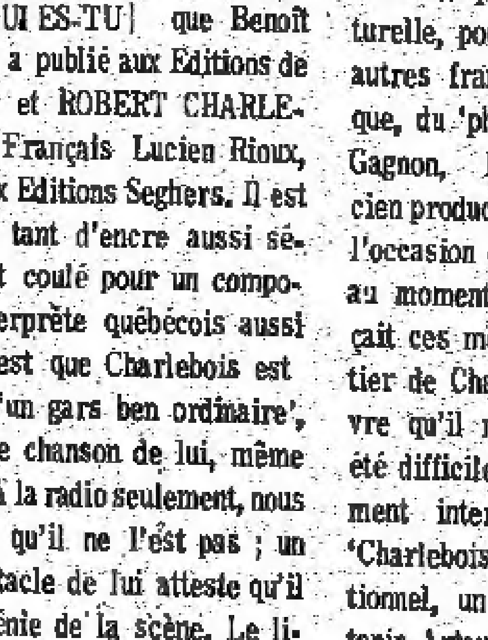

LA PLUS GRANDE VENTE DE L'ANNÉE

VENTE D'INVENTAIRE

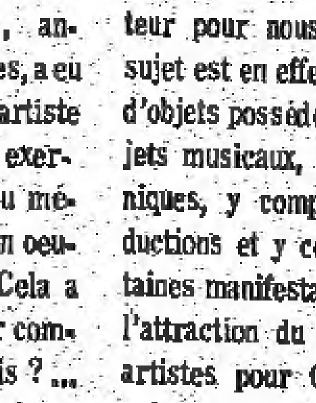

MEUBLES SCANDINAVES A DES PRIX IMBATTABLES

A DEUX INTERSECTIONS AU SUD DE LA 401

VOTRE DECORATEUR JACQUES OFFERT

House of Denmark
1940-1942 Avenue Road
787-5767

Ouvert de
10h à 21h Lundi à vendredi
10h à 18h le samedi

REDUCTION SPECIALE AUX ABONNEES DE COURRIER SUD.

A VOTRE SERVICE EN FRANCAIS

ROTFARB & WINER
COMPTABLES

27 PRINCE ARTHUR AVENUE, TORONTO
TEL : 961 – 7773 – METRO : MUSEUM

RICHELIEU INTERNATIONAL
"PAIX ET FRATERNITÉ"

Le Club Richelieu annonce une soirée dansante costumée, le 11 avril prochain au Centre St-Louis de France - costumes (de fabrication domestique) - Les billets sont de $5,00 par couple. Soirée commence à partir de 9h. p.m. Pour informations, appeler : Jacques Côté - 447-4749 ou Jacques Meilleur - 292-2364.

nouvelles régionales 9

RENCONTRE 75

Ce sont les les 6,7 et 8 juin prochain que se déroulera à la London LA RENCONTRE annuelle des francophones du sud de l'Ontario. Trois édifices du campus de l'Université Western Ontario ont été réservés à cet effet. La Rencontre est organisée cette année par l'ACFO, en collaboration avec un groupe de citoyens de la ville de London.

LE CLUB RICHELIEU COSTUME

Il serait bon de rappeler que... les membres du Club Richelieu aiment s'amuser tout en organisant des activités dont les recettes pourront aider leurs nombreuses ouevres de charité et d'entr'aide.

Aussi le 11 avril prochain, le Club Richelieu organise une soirée dansante costumée. On demandera que les costumes soient de fabrication domestique. Il sera intéressant de voir les idées d'originalité dans la fabrication de ces costumes.

Cette soirée aura lieu le 11 avril prochain à 21h, à la salle du Centre St-Louis de France, situé sur Don Mills Road, au sud de York Mills Rd., à Don Mills.

Les billets sont de $5.00 par couple. Pour de plus amples informations, appeler : Jacques Côté au 447-4749 ou Jacques Meilleur au 292-2364.

COMEDIE POUR ENFANTS

Une comédie pour enfants et adultes sera présentée au Collège Glendon le 26 et 27 mars à 20h30 et le 29 mars à 14h30. La pièce s'intitule 'La toilette de Gala'; elle est du dramaturge québécois Roland LePage. Elle sera produite en français par un groupe d'étudiants qui se nomment le 'Théâtre com' qu'on peut'.

L'entrée est libre.

Le Collège Glendon est situé à l'intersection de Bayview et de Lawrence, au 2275 Bayview Ave. Pour plus de renseignements : 487-6132

GRAND SUCCES DU CARNAVAL

Le 28e Carnaval de Penetenguishene qui eut lieu le 21 et 22 février fut pour les Canadiens-français, un grand succès.

La place populaire était le 'Centre d'activités' devenu 'Restaurant' d'occasion. Tous bénévoles, peintres, ouvriers, couturières et électriciens avaient transformé le centre en petit coin français où régnait le bleu, blanc, rouge et la ceinture flèchée.

Au son de la musique et des bonnes chansons à répondre, on dégustait la bonne soupe aux pois, la tourtière et le bon pain frais.

En collaboration avec d'autres organisations locales de langue française, Les Richelieu ont présenté un beau char allégorique dans la parade. D'autres ont fourni de magnifiques articles pour la boutique.

Les célébrations de l'année du centenaire qui auront lieu à l'été fourniront de nouvelles occasions pour connaître les talents et les bonnes volon'és.

LES ARGONAUTS A CJBC-860

CJBC vient de conclure une entente avec les Argonauts de Toronto, entente de deux ans, permettant la diffusion d'une description des parties locales du club. Pour ce qui est des parties disputées ailleurs qu'à Toronto, des reportages spéciaux suivront les péripities du match, au fur et à mesure qu'il se déroule. Au micro pour la description, Winston McQuade ... les commentaires seront de Yves Fortier.

VISITE A L'OTEO

Courrier Sud a organisé sa première visite à l'OTEO. C'est alors que nous avons gâté Diane Chaperon-Lor, responsable de l'information au Service français, en lui amenant quelque dix bambins de 3 à 8 ans, lors du congé scolaire. Les enfants se sont bien plus et ont beaucoup aimé le visionnement de l'Atelier des pissenlits. Quant à notre gentille hôtesse, elle a semblé trouver l'expérience intéressante, sinon reposante. Si vous êtes intéressés à visiter l'OTEO en groupe communiquez avec nous et nous nous ferons un plaisir d'organiser d'autres visites.

"J'ai encore dix jours pour y penser."

J'ignorais que je pouvais changer d'avis après avoir signé mon contrat d'assurance-vie et effectué mon premier versement. Entre nous, j'ai l'impression que peu de gens le savent. Mais c'est exprimé par écrit dans mon nouveau contrat. En effet, on m'accorde dix jours depuis le moment de sa réception pour me rassurer sur ma décision.

Comme me l'a expliqué mon assureur-vie, à qui j'en ai parlé immédiatement, il s'agit d'un avantage supplémentaire que la grande majorité des compagnies d'assurance-vie offrent maintenant. On tient d'abord et avant tout à ce que le client soit satisfait de son choix. Pour cela, il est essentiel que son contrat reflète fidèlement l'entente conclue entre lui et son assureur.

Parlez-en à votre assureur-vie. Il vous renseignera avec plaisir. Et si vous désirez en savoir plus long, communiquez sans hésitation avec le Centre d'information de l'assurance-vie. Comme son nom l'indique, le Centre est en mesure de répondre à vos questions et de vous renseigner gratuitement sans la moindre obligation de votre part.

Adressez-vous en toute confiance au Centre d'information de l'assurance-vie. On vous y confirmera entre autres choses que vous avez le droit de changer d'idée.

Le Centre d'information de l'assurance-vie
666 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1407
Montréal, Qué. H3A 1E7
On peut téléphoner au Centre sans frais de n'importe quel endroit au Canada.

Il suffit de composer 1-800-361-8070

For information in English:
The Life Insurance Information Centre,
44 King St. West, Toronto, Ont. M5H 1E9
Telephone: 1-800-261-8663

Le Centre d'information de l'assurance-vie.

Un service des compagnies d'assurance-vie du Canada.

10 radio télévision

CBLFT-25
Une émission d'information religieuse : 5D

L'émission d'information religieuse de la télévision de Radio-Canada, présentée le dimanche à 17h est animée par Jacques Houde (à gauche sur la photo) et Jean-Roch Roy qui touchent au spirituel de notre temps dans le monde entier.

Le 30 mars, ils nous proposent un reportage de Moldavie, région historique du nord-est de la Roumanie, 'C'est le printemps en Moldavie et le Christ est ressuscité'.

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 7 mars 1975

AUDIENCE PUBLIQUE S'OUVRANT LE 8 AVRIL 1975 A OTTAWA (2ième AVIS)

Suite aux représentations du public, le Conseil a décidé de remettre l'étude des questions suivantes :

1. Enoncé de politique relatif au canal communautaire.
2. Enoncé de politique relatif à la distribution de services radiophoniques.
3. Enoncé de politique relatif aux services par convertisseur de fréquence.
4. Enoncé de politique relatif au canal d'émissions supplémentaires.
5. Projet de politique relatif au service de télévision à péage.

Ces questions seront étudiées lors de l'audience publique qui s'ouvrira le 10 juin 1975 à l'Hôtel Château Laurier, Ottawa. Les commentaires sur ces documents devront parvenir par lettre recommandée ou livraison personnelle au Directeur général, Gestion des politiques de licences, Conseil de la Radio-Télévision canadienne, 100, rue Metcalfe, Ottawa, avant le 16 mai 1975.

Tel qu'annoncé ultérieurement le Conseil étudiera le projet de règlement relatif aux entreprises de réception et de radiodiffusion lors de l'audience publique qui s'ouvrira le 8 avril 1975 à l'Hôtel Skyline, Ottawa. La date limite des représentations relatives au règlement proposé est donc prolongée jusqu'au 24 mars 1975.

Guy Lefebvre,
Le Directeur général,
Gestion des politiques de licences.

L'Ontario veut que vous obteniez votre juste part des $375 millions en remises d'impôt.

Des milliers de résidents ontariens pourront se partager les remises d'impôt de l'Ontario de cette année.

Assurez - vous d'en obtenir votre juste part.

Pour y avoir droit vous devez remplir, à la fois, une déclaration d'impôt fédéral sur le revenue (même si vous ne payez pas d'impôt), ainsi que la formule du Régime de Crédits d'Impôt de l'Ontario, qui s'y trouve annexée.

Avez - vous des **questions?** *Pour de plus amples renseignements, composez "O" et demandez à la téléphoniste* **Zenith 8-2000.** *Sans frais. Les résidents de la région métropolitaine de Toronto devraient composer* **965-8470.**

Une juste part

Le Regime de Credits d'Impot de l'Ontario.

Le Premier ministre, M. William Davis
Le Ministre du Revenu, M. Arthur Meen

FHH751B

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS EGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

IMPOT - LEGISLATION FISCALE
AGENTS DE L'IMPOT SUR LE REVENU
Revenue Canada, Impôt
Ottawa

Traitement : $19 203 à $22 384

L'application de la loi modifée de l'impôt sur le revenu ouvre de nombreux horizons vers lesquels vous aimeriez peu-être vous orienter.

Advenant ce cas, nous avons des possibilités d'emploi qui peuvent vous intéresser.

Nous augmentons actuellement le personnel de la direction de la Législation et nous avons besoin d'individus ayant de l'expérience en droit fiscal dans les domaines suivants :

DECISIONS
INTERPRETATIONS TECHNIQUES
EVITEMENT FISCAL

Ces domaines offrnt d'excellentes perspectives d'avenir à des spécialistes s'intéressant à la formulation et à l'interprétation de la politique fiscale.

CONDITION DE CANDIDATURE :

Les candidats doivent détenir une expérience pratique dans le domaine du droit fiscal tel qu'il s'applique aux corporations, aux fiducies et aux sociétés. De plus, ils doivent aussi avoir un diplôme universitaire sanctionnant des études portant principalement sur la comptabilité, la gestion des entreprises, le commerce ou la finance, ou à l'accréditation à titre de comptable de professions par l'Institut des comptables agréés du Canada, l'Association des comptables généraux licenciés ou la Société des comptables en administration industrielle du Canada.

EXIGENCES LINGUISTIQUES :

Quelques postes exigent la connaissance de l'anglais, et pour d'autres, la connaissance de l'anglais et du français est exigée. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit qu'ils sont disposés à suivre, aux frais de l'Etat, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des Langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze (12) mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Si vous possédez les titres et qualités exigés et êtes intéressé à poser votre candidature à un poste au sein de Revenu Canada, présentez votre demande sur la formule (CFP 367-4110) "Demande d'emploi" que l'on peut se procurer dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et faites-la parvenir AU PLUS TARD LE 4 AVRIL 1975 à l'adresse suivante :

CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA, ONTARIO K1A OM7.

Prière de rappeler le numéro de concours 5-A-U-002 (41) dans toute correspondance. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS EGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CHEF, NAVIGABILITE
Administration canadienne des transports aériens
Transports Canada
Ottawa

Traitement jusqu'à $28 368

On demande un ingénieur principal pour diriger la planification, l'administration et la coordination d'une division chargée de l'élaboration et la mise en application de procédures visant à assurer la navigabilité des aéronefs civils. Les responsabilités du titulaire comprennent entre autre l'approbation de mdèles aéronautiques ainsi que des inspections de la navigabilité, de la fabrication et de l'entretien pour l'aviation civile. Le titulaire servira au niveau national de point de contact pour les questions de navigabilité.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : Diplôme universitaire en génie d'une université canadienne ou admissibilité à faire partie d'une association d'ingénieurs du Canada. Vaste connaissance des règlements sur la navigabilité des aéronefs civils et des pratiques régissant la conception, la fabrication et l'entretien des aéronefs et des produits aéronautiques. Compréhension approfondie du rôle du ministère des Transports dans la réglementation et la délivrance de licences relatives à l'aviation civile.

Le candidat choisi devrait avoir déjà occupé un poste dans un ou plusieurs des domaines touchant la conception, la fabrication et l'entretien.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle pour ce poste. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'Etat, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingue.

MODALITES D'INSCRIPTION:

Envoyez une formule de "Demande d'emploi" (CFP-367-4110) disponible dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada (vous pouvez y joindre un curriculum vitae à la demande) et retournez à l'adresse suivante :

PROGRAMME DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO K1A OM7.

Prière de rappeler le numéro de concours : 74-206-21 (41) sur toute correspondance.

Des postes semblables peuvent être remplis à la suite de ce concours. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

LA LIBRAIRIE CHAMPLAIN
82 CHURCH
TORONTO
364-4345

mots croisés

ATTRIBUERA CHAQUE SEMAINE
2 best-sellers
a deux lecteurs qui auront la bonne reponse
CONCOURS – CONCOURS – CONCOURS

LES RESPONSES DOIVENT ETRE MISES A LA POSTE AVANT MINUIT LE 2 AVRIL 1975

PROBLEME No: 20

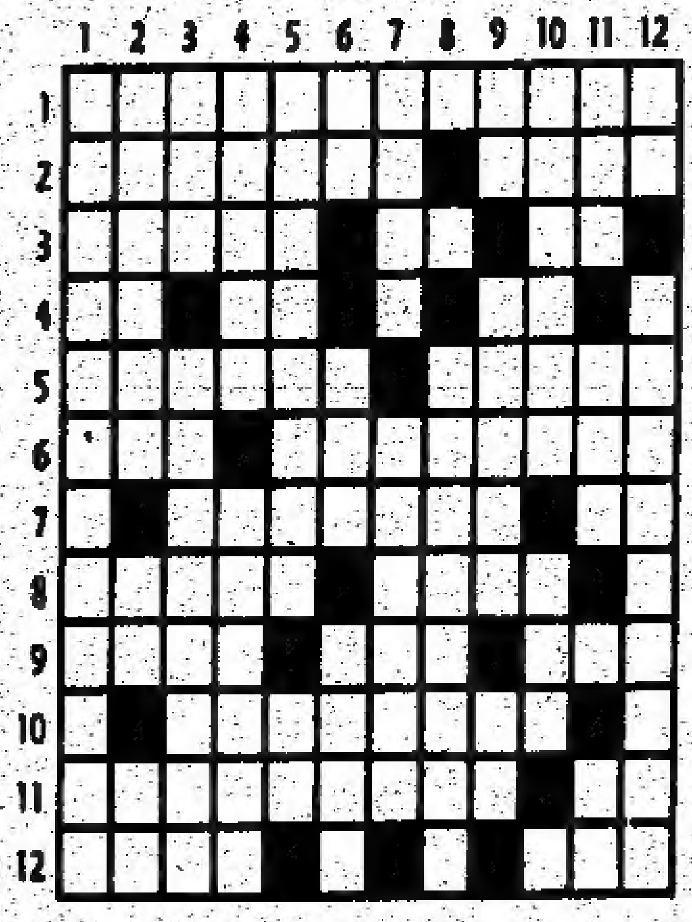

HORIZONTALEMENT

1- Se dit d'une écriture usitée dans les premiers monuments de la littérature slave.
2- Rétrécir une veine fluide. -- Pantoufle blanche du pape.
3- Soumet à une intervention chirurgicale. -- Pronom personnel. -- Eminence.
4- Bismuth. -- Infinitif. -- Cécile Bernier.
5- Greffées. -- Bagatelles.
6- Trois fois. -- A la boxe, coup porté de bas en haut.
7- Facilité qui se montre dans les actions. -- Article.
8- Se dit des griffes de certains animaux. -- Irlande.
9- Unité monétaire chinoise. -- Etat physiologique des animaux. -- Pronom personnel.
10- Qui annule ou fait obstacle.
11- Publierons et mettrons en vente l'oeuvre d'un écrivain. -- Pronom personnel.
12- Action de se ruer. -- Planche de bois.

VERTICALEMENT

1- Personne qui voyage à travers le monde.
2- Mammifère rongeur (fém.). -- Interjection enfantine. -- Ce qui est dû à quelqu'un.
3- Habitant. -- Evénement funeste.
4- Plainte ou manières affectées. -- Minéral argileux à structure feuilletée.
5- Qui occasionne des frais. -- Ile de l'Océan Atlantique.
6- Laize. -- Comm. de Belgique. -- Pouffer.
7- Membrane colorée de l'oeil. -- Abréviation de "pneumothorax artificiel."
8- Qui récite.
9- Préfixe. -- Enduire de cire. -- Notre - Seigneur.
10- Capitale de la Province de Québec. -- Levant.
11- Ville d'Allemagne occidentale. -- Sans valeur. -- A moitié.
12- Voyelles jumelles. -- Classe d'échinodermes, comprenant les astéries.

Solution du problème no 15

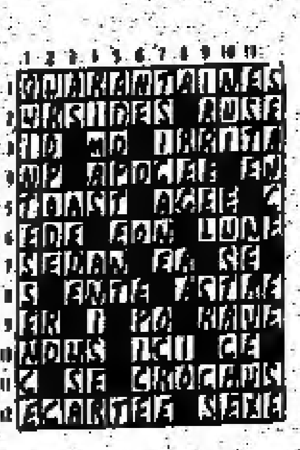

Gagnants problème no 15

M. Richard Dufour
Toronto
Mme E. Huot
Toronto

ADRESSER LE TOUT A
COURRIER SUD
64, Rue Charles Est
Toronto, Ont. M4Y 1T1

NOM:......................................
ADRESSE:..................................
....
Tél:......................................

N'OUBLIEZ PAS QUE CHAMPLAIN EST LA PLUS IMPORTANTE DES LIBRAIRIES DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO

Attachez vos ceintures pour votre securité. Voici ce que l'Ontario fait pour s'assurer que les gens le savent-et qu'ils les emploient!

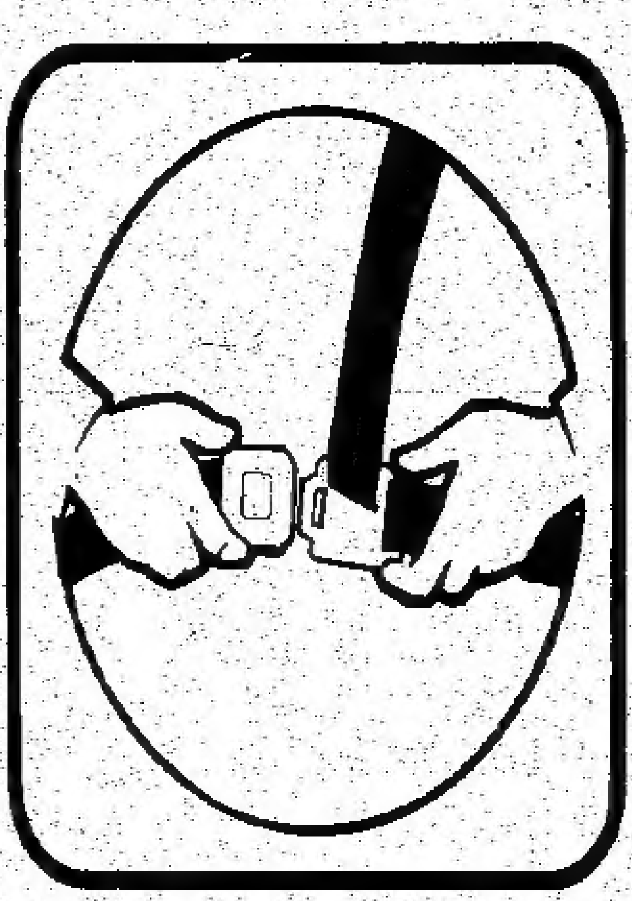

En 1973, 2000 personnes furent tuées et presque 100 000 furent blessées dans des accidents d'automobile ici en Ontario. Image tragique, n'est-ce pas ? Bien sûr, mais cette image est encore plus lugubre lorsque l'on pense que plusieurs milliers de ces victimes auraient été sauvées par un simple geste : boucler une ceinture.

L'évidence scientifique prouve que les ceintures des sièges réduisent le risque de mort ou de blessure dans un accident de voiture de 50 %.

Ainsi, votre gouvernement de l'Ontario commandite en ce moment un vaste programme éducatif pour persuader les conducteurs de voiture et les passagers - et les enfants aussi - à porter la ceinture attachée au siège de la voiture, même pour les petites distances.

Le symbole de cette campagne est donné ci-contre. Il vous rappelle qu'il faut boucler votre ceinture. Vous le verrez souvent dans les rues et les autoroutes de l'Ontario.

Cela fait partie d'un plan qui contribuera à votre protection, ainsi qu'à celle de votre famille et de chacun de vous dans la Province - plan qui aidera les résidents de l'Ontario à vivre mieux et longtemps.

Et pour en être plus sûr encore, le gouvernement de l'Ontario a préparé des brochures informatives et intéressantes, un film et un programme scolaire spécial sur l'importance de porter la ceinture de sécurité du siège de l'auto.

Pour plus de renseignements à ce sujet, écrviez au :

Public and Safety Information Branch,
Ministry of Transportation and Communications,
1201 Wilson Avenue,
Downsview, Ontario. M3M 1J8.

Ministry of Transportation and Communications
John Rhodes, Minister

Gouvernement de l'Ontario
Le Premier Ministre, William Davis

(suite de la page 1)

ECOLE A NORTH YORK "LE CONTRE"

Brûlé. C'est au Conseil scolaire de trouver une autre solution.

- Pourquoi pas à Etienne-Brûlé ?

- D'abord il faut beaucoup plus que 10 ou 15 élèves pour ouvrir une telle école intermédiaire, ce qui signifie que ces enfants seraient à Etienne-Brûlé plusieurs années avant qu'on ne fonde vraiment une école intermédiaire.

S'il y avait une école intermédiaire à Etienne-Brûlé cela causerait inévitablement du tort aux autres écoles séparées. Le système séparé est celui qui nous a donné des écoles. Or ces écoles sont stratégiquement localisées pour rejoindre tous les francophones. Si les enfants exercent des pressions sur les parents pour aller à une école intermédiaire 7-8-9 à Etienne-Brûlé, (qui, je l'admet, pourrait possiblement offrir une meilleure éducation, mais cela n'est pas encore prouvé) les parents feront tout pour garder les enfants à l'étude et les enverront à Etienne-Brûlé en 7e année ce qui pourrait entre autres leur causer des problèmes de transport avec les plus jeunes car souvent les parents comptent sur les plus vieux pour emmener les plus jeunes.

On se demande aussi si l'élève qui arrive à 11 ans à Etienne-Brûlé est vraiment prêt à s'intégrer à des jeunes de 18 ans qui ont l'âge de voter. A-t-il le même sens des responsabilités ? J'ai peine à le croire.

- Si je comprends bien bous vous objectez formellement à 7-8-9 à Etienne-Brûlé, mais vous n'avez pas suggéré l'établissement d'une intermédiaire ailleurs qu'à Etienne-Brûlé. Pourquoi ne pas avoir recommandé cette solution ?

- Parce que Norman INgram est dans North York le conseil scolaire veut imposer aux francophônes un système intermédiaire. Je ne suis pas prêt à accepter un tel système simplement parce qu'on veut me l'imposer. Je ne suis pas prêt à mettre en jeu tout le système actuel qui existe; je veux étudier le problème sous toutes ses dimensions et voir en quoi cela affecterait l'alimentation des écoles déjà existantes. Je n'accepte pas qu'on dérange toute une population pour des nécessités administratives. Ils ont déjà d'ailleurs créé un précédent en établissant une école secondaire de la 9e à la 13e année à Etienne-Brûlé. Pourquoi ne pas créer une école publique de la maternelle à la 8e qui se joindrait au réseau francophone déjà existant et ensemble alimenteraient Etienne-Brûlé en 9e ?

Il y a aussi le fait que si l'on ouvre une école intermédiaire 7-8-9 les enfants des écoles séparées de Toronto et des banlieues devront aller à cette école un an, en 9e année seulement. En une année ils n'ont absolument aucune chance de s'identifier à l'école.

- Vous semblez ne pas favoriser l'école intermédiaire comme tel. Quelles sont vos objections pédagogiques?

- Je questionne sérieusement la validité du système intermédiaire et j'aimerais savoir de source autre que les conseillers scolaires ou les administrateurs si ce système est bon. Le Comité consultatif a sûrement le droit de questionner la validité d'un tel système. Le comité n'est pas le porte-parole de la Commission scolaire, mais le défenseur des intérêts francophones. Or est-il de l'intérêt du francophone d'avoir une école intermédiaire ? Le comité devrait faire une enquête sur la question, se rendre sur place, là où ce système existe déjà et étudier ses avantages avant de proposer l'adoption d'un tel système.

L'unité normale de l'école intermédiaire est de la 7e à la 10e, parce qu'après la 10e année l'élève doit choisir ses matières de façon définitive. Dans les écoles intermédiaires un trop gros pourcentage des effectifs disparait à chaque année. Il est très difficile de planifier à long terme ou de créer un esprit de corps, une unité dans l'école.

-Advenant que le Comité consultatif porte la recommandation prise à Etienne-Brûlé devant le conseil scolaire et que celui-ci la rejette qu'arrivera-t-il ?

- Il serait fort dangereux pour le Conseil scolaire de rejeter une recommandation faite par le Comité consultatif.

Courrier Sud annonces

*** AVIS ***
Le Dr. Virgil Roman désire faire part de l'ouverture de son cabinet dentaire situé au 895-A avenue Wilson Downsview, Ont.
Tél : 630-5164

Soldes de piscines. Important manufacturier et distributeur possède des piscines sur sol Redwood restées en magasin de la saison 1974. 1/2 prix. Installation garantie et vente à termes. Téléphonez au gérant du crédit. Tél : 368-9469 en journée ou en soirée.

Personne partant pour la Colombie Britanique vers le 15 avril désire une compagne de voyage. (18 à 35 ans.) Tous frais payés. Répondre en anglais à la boîte postale # 5 au soin de Courrier Sud, 64 est rue Charles, bureau 204, Toronto, Ont. M4Y 1T1.

On désire site résidentiel pour piscine. Important distributeur cherche un jardin pour y exposer un nouveau modèle 1975 de piscine sur sol. Grande attention sera apportée à un endroit de choix. Ne râtez pas cette occasion. Tél : 447-3158 en journée ou en soirée.

FERTH
On demande agents d'immeuble.
Hommes et femmes
COMMISSION MAXIMUM
TEL: 534-7931
JOHN FERTH & ASSOCIATES Ltd.
REALTOR
999 DOVERCOURT Rd.,
TORONTO.

Drake Personnel
SALAIRE $135.00
Vous pouvez profiter de votre connaissance du français en qualité de secrétaire pouvant se servir d'un dictaphone pour un directeur d'agence de collection très occupé. Travail très varié dans cette compagnie où les chances d'avancement sont nombreuses. Vous pouvez prendre autant de responsabilité que vous le désirez. Excellents avantages et avec possibilité de promotion. Tél: 751-3770 et demandez Mme Gebhardt.

VILLE DE TORONTO
CUEILLETTE DES DECHETS

VENDREDI SAINT - LUNDI DE PAQUES
La cueillette se fera comme d'habitude mardi prochain.
VENDREDI SAINT: Pas de cueillette des déchets
LUNDI DE PAQUES: La cueillette se fera auprès de ceux dont le jour de cueillette normal est lundi.

R. M. BREMNER
Commissaire des travaux publics
Ville de Toronto

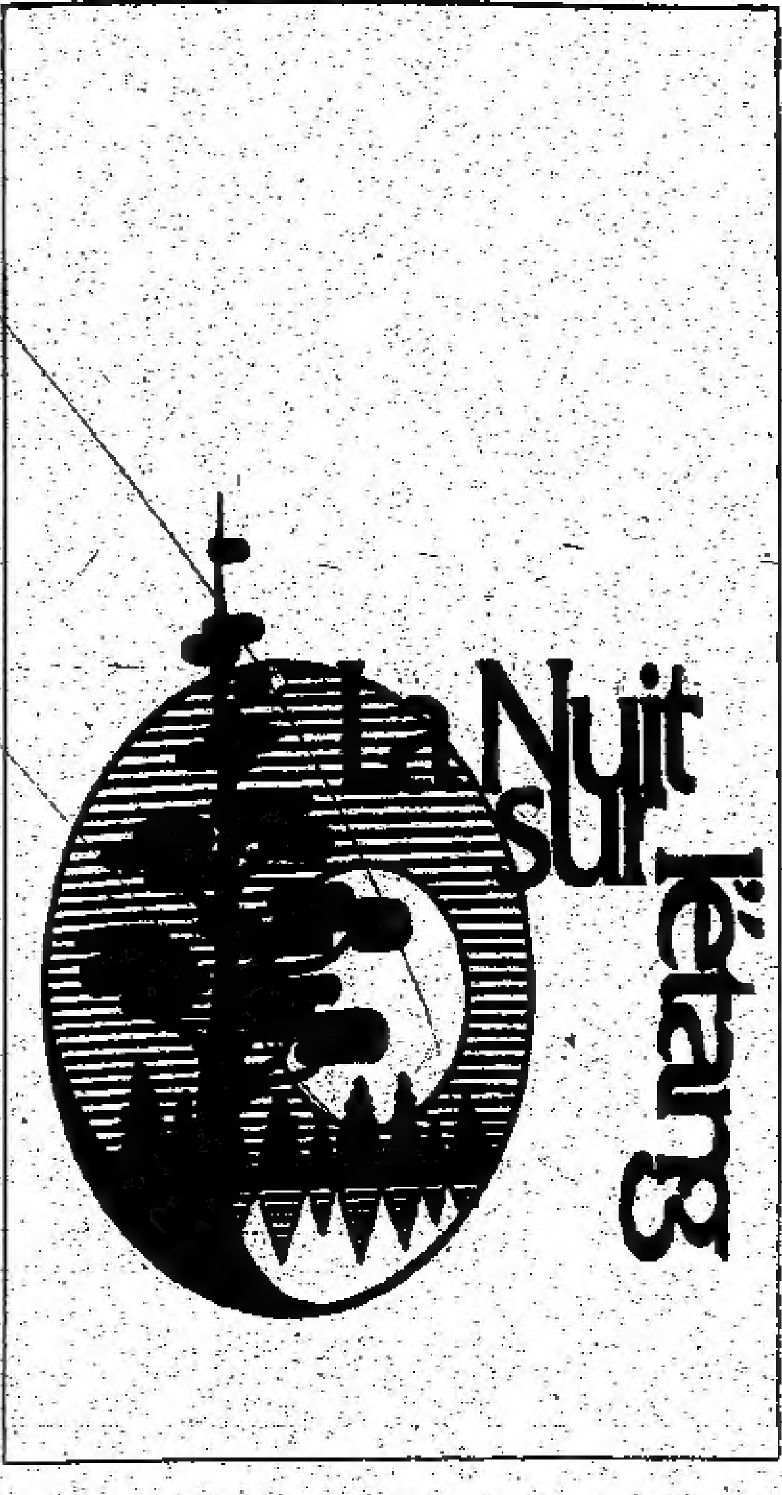

Pour la troisième fois consécutive a eu lieu à l'auditorium Fraser de l'Université Laurentienne de Sudbury, la fête annuelle des artistes franco-ontariens.

Expression d'une culture vivante, le spectacle auquel nous avons pu assister cette année, regroupait un échantillon représentatif des artistesde la province. Conçue dans l'optique de vouloir faire connaître des talents jusqu'alors inconnus et de mettre en contact d'autres artistes avec un public plus varié, La Nuit sur l'étang a englobé les disciplines suivantes : musique, théâtre, marionnettes, poésie, monologue. La foule principalement composée d'élèves des écoles secondaires venus en autobus pour assister à un 'gros party' à Sudbury était malheureusement peu réceptive. Un spectacle mal agencé dans sa programmation et sa conception, une animation déséquilibrée par le talent de certains et la médiocrité d'autres, une disproportion agaçante du temps accordé à chaque numéro, un mixage sonore qui laissait à désirer, une foule bruyante au point de couvrir le spectacle ... : malgré tout c'était 'ben le fun'.

Un air imprégné d'odeurs de fines herbes défendues, illégales à respirer, une audience plus ouverte au rythme d'une musique folklorique qu'à une sensibilité poétique ou acoustique, une identité franco-ontarienne trop souvent soulignée afin de s'en convaincre'... : malgré tout c'était 'ben le fun'.

Un esprit de fraternité où le mot ami se promène de fauteuil en fauteuil sans jamais se poser, une bouteille de vin qui de gosier en gosier se vide, la folie collective 'd'un peuple en party', c'était la Nuit à Sudbury. Le tout rehaussé d'une exposition éclectique et d'oeuvres artisanales les plus diverses.
Quatorze heures presque ininterrompues de plaisir, de joie, et d'ivresse collective ...: c'était 'ben le fun'.

A suivre l'an prochain ...

Texte et photos :
Maurice Bergevin
Remy Lunet

Votre heritage culturel a de l'importance pour l'Ontario... il est si important en fait que nous avons créé un nouveau Ministere de la Culture et des Loisirs pour favoriser son epanouissement.

Le Gouvernement de l'Ontario reconnaît que les traditions et les héritages culturels de ses peuples sont tout aussi importants que les aptitudes et l'éducation pour bâtir une vie meilleure. Nous savons que ce sont les personnes et non les choses qui déterminent l'envergure d'une société et il n'y a rien d'aussi précieux que leur culture.

C'est pourquoi l'Ontario a créé un nouveau ministère consacré uniquement à l'amélioration personnelle et communautaire. C'est le Ministère de la Culture et des Loisirs. Nous espérons que grâce à un large éventail de programmes, allant du hockey au théâtre, en passant par des groupes de danse et des librairies, nous serons à même de garder vivace l'étincelle de la créativité individuelle et de l'excellence humaine qui rendent une culture digne d'être préservée.

Fait plus important encore, nous espérons partager avec d'autres les richesses et la perspicacité qui proviennent de l'engagement actif dans la vie communautaire. Si l'on veut qu'une culture reste en vie, il faut la partager avec d'autres. C'est en vivant notre culture que nous pouvons la partager réellement avec d'autres gens et promouvoir une plus grande compréhension parmi les Canadiens.

Le Ministère de la Culture et des Loisirs de l'Ontario a été créé pour promouvoir et encourager l'expression culturelle de tous genres et de tous peuples de notre province. Nous savons qu'il est important de garder vivace notre héritage culturel, et ce pour l'avenir de chacun de nous. Nous faisons quelque chose à cet effet dans l'Ontario.

Pour de plus de renseignements au sujet du nouveau ministère, écrivez dans votre propre langue si vous le désirez, au:

Ministère de la Culture et des Loisirs
Service de Communications
Edifice Principal du Parlement, salle 347
Queen's Park
Tornto, Ontario M7A 1Y7

Ministère de la Culture et des Loisirs
Robert Welch, Ministre

Gouvernement de l'Ontario
Le Premier Ministre, William Davis

DECISIC !

Le projet de règlement sur la télévision par câble sera étudié par le Conseil lors d'une audience publique qui s'ouvrira à l'Hotel Skyline à Ottawa le 8 avril 1975.

Guy Lefebvre
Le Directeur général,
Gestion des politiques de licences.

PROJET DE REGLEMENT SUR LES ENTREPRISES DE RECEPTION DE RADIODIFFUSION

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne entend édicter le Règlement sur les entreprises de réception de radiodiffusion conformément à l'Annexe suivante :

ANNEXE

Tire abrégé
1. Le présent règlement peut être cité sous titre : Règlement sur la télévision par câble.

Interprétation
2. Dans le présent règlement, l'expression :
"canal communautaire" signifie le canal de télévision sur lequel un titulaire distribue sa programmation communautaire ;

"canal sujet à interférence" signifie à l'égard d'une entreprise, quelque canal qui soit le même que le canal sur lequel émet
(a) toute station de télévision dont la zone de rayonnement de classe "A" recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise ;
(b) toute station MF locale dont la zone de rayonnement de 500 microvolts par mètre recouvre quelque partie du territoire autorisé ;

"Conseil" signifie le Conseil de la Radio-Télévision canadienne ;

"entreprise de réception de radiodiffusion" ou "entreprise" signifie une entreprise de réception de radiodiffusion opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil ;
" long-métrage " signifie film de long métrage d'une durée de plus de 60 minutes produit pour présentation dans un cinéma ;
"matériel publicitaire " comprend :
(a) des messages commerciaux, et
(b) des annonces ou messages promotionnels pour les services offerts par le titulaire mais ne comprend pas les annonces d'intérêt public, de promotion d'émission ou d'identification de canal ;

"message commercial" signifie toute annonce commerciale et toute annonce qui mentionne ou présente un commanditaire, un produit ou service d'un commanditaire ou une activité que préconise un commanditaire, y compris toute mention ou présentation de ce genre dans une liste de prix ;

"programmation communautaire" signifie la programmation introduite par un titulaire et produite soit:
(a) par le titulaire
(b) par des membres de la communauté desservie par le titulaire avec l'aide du titulaire, ou
(c) par des membres de la communauté, et comprend les annonces d'intérêt public de promotion d'émissions et d'identification de canal ;
"programmation" ou "émission" signifie la présentation de matière sonore ou audio-visuelle en vue d'informer, d'éclairer ou de divertir mais ne comprend pas le matériel publicitaire ;

"service de base" signifie les services distribués par un titulaire susceptible d'être reçus sur un appareil de télévision conventionnel de 12 cannaux THF sans avoir recours à un dispositif augmentant la capacité de réception de l'appareil ;

"service par convertiseur" signifie les services distribués par un titulaire susceptibles d'être reçus sur un appareil de télévision conventionnel de 12 canaux THF au moyen d'un dispositif augmentant la capacité de réception de l'appareil ;
"signal" signifie quelque signe, signal, écrit, image, son ou renseignement de toute nature transmis ou émis comme radiocommunication par une entreprise de radiodiffusion ;

"Société" signifie la Société Radio-Canada ;
"station de classe A" signifie une station de télévision opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont la zone officielle de rayonnement "A" recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise ;
"station de classe B" signifie une station de télévision opérant en vertu d'une licence accordee par le Conseil dont la zone officielle de rayonnement "B" recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise ;
"station de radio MA régionale" signifie une station MA opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont la zone officielle de rayonnement de nuit, libre d'interférence, recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise ;
"station de radio MF régionale" signifie une station MF opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont la zone de rayonnement officielle de 50 microvolts per mètre recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise ;
"station MF locale" signifie une station de radio MF opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont la zone de rayonnement officielle de 500 microvolts par mètre recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise ;
"station de radio optionnelle" signifie une station de radiodiffusion autre qu'une station MF locale ou une station de radio MA régionale ;
"station de télévision optionnelle" signifie une station de télévision autre qu'une station de classe A, de classe B ou régionale ;
"station de télévision régionale" signifie une station autre qu'une station de classe A ou B opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont l'émetteur est situé à quatre-vingts (80) milles ou moins de la tête de ligne d'une entreprise ;
"territoire autorisé" signifie le territoire tel que décrit sur la licence émise par le Conseil ;
'tête de ligne" signifie l'endroit où une entreprise reçoi des signaux ;
"titulaire" signifie une personne qui détient une licence du Conseil pour exploiter une entreprise de réception de radiodiffusion ;
"zone de rayonnement officielle" signifie à l'égard de quelque station de classe A, de classe B d'une station MF locale, MA ou MF régionale, la zone de rayonnement décrite au mémoire technique relatif à la plus récente demande que le titulaire a présentée au Conseil pour l'émission, le renouvellement ou la modification de la licence de la station et que le Conseil a approuvée ;

PRESCRIPTION D'UNE CLASSE DE LICENCE
3.(1) Est prescrite par les présentes une classe de licence soit celle de licence d'entreprise de réception de radiodiffusion.
(2) Chaque licence accordée à une personne pour exploiter une entreprise de réception de radiodiffusion est une licence d'entreprise de réception de radiodiffusion.

APPLICATION
4. Sauf disposition expresse aux présentes, le présent Règlement s'applique à tous les titulaires.

UTILISATION D'UNE ENTREPRISE
5. Un titulaire ne peut utiliser ou permettre que soit utilisés son entreprise ou un canal sur son entreprise ni fournir quelque service sur son entreprise excepté tel que requis ou permis par sa licence et le présent Règlement.

ORDRE DE PRIORITE DES SERVICES DE TELEVISION
6. Un titulaire doit distribuer sur son service de base et dans la mesure des canaux disponibles sur ce service, dans l'ordre suivant de priorité :
(a) les signaux de toute station de classe A appartenant à, et exploitée par, la Société ;
(b) les signaux de toute station de classe A appartenant à, et exploitée par, un titulaire opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil à une société indépendante pour diffuser de la programmation éducative en vertu de la Directive du gouverneur en conseil C.P. 1972-1569 du 13 juillet 1972;
(c) les signaux de toute autre station de classe A ;
(d) les signaux de toute station de classe B qui n'est pas une station affiliée au, ou élément du même réseau qu'une station visée par les paragraphes (a), (b) ou (c);
(e) la programmation communautaire ;
(f) les signaux des stations régionales appartenant à, et exploitées par, la Société et radiodiffusant dans chacune des langues officielles à moins que les signaux d'une station appartenant à, et exploitées par, la Société et radiodiffusant dans cette langue ne doivent être distribués en vertu des paragraphes (a) ou (d) ;
(g) les signaux de toute station régionale appatenant à, et exploitée par, une société indépendante, titulaire d'une licence accordée par le Conseil pour diffuser de la programmation éducative en vertu des dispositions de la Directive du gouverneur en conseil C.P. 1972-1569 du 13 juillet 1972 et dont les studios sont situés dans la même province que la tête de ligne de l'entreprise à moins que les signaux d'une station appartenant à, et exploitée par, ce titulaire ne doivent être distribués en vertu des paragraphes (b) ou (d) ;
(h) les signaux de toute station régionale non affiliée au, ou élément du, même réseau qu'une des stations déjà visées aux paragraphes (a), (b), (c), (d), (f) ou (g).

7. Lorsque deux stations ou plus doivent être distribuées par un titulaire et sont de même rang dans l'ordre de priorité établi par l'article 6
(a) la ou les stations dont le studio est situé dans la même province que l'entreprise a préséance ; et
(b) lorsque deux stations ou plus sont situées dans la même province l'ordre de priorité entre elles s'établit selon la proximité ; la station dont le studio est le plus près de la tête de ligne de l'entreprise du titulaire a préséance.
8.(1) Lorsque l'entreprise comprend un service par convertisseur et que le nombre de stations dont les signaux doivent être distribués excède la capacité du service de base du titulaire, les signaux des stations excédentaires doivent être distribués sur le service par convertisseur dans l'ordre de priorité établi par l'article 6 et avant la distribution de signaux des stations de télévision optionnelles.

(2) Lorsqu'un titulaire satisfait aux exigences des articles 6 et 7 et du paragraphe (1) de l'article 8, il peut être autorisé par le Conseil à distribuer les signaux de stations de télévision optionnelles et d'autres services.

ATTRIBUTION DES CANAUX DE TELEVISION
9.(1) Sous réserve du paragraphe (2) les signaux THF de toute station à laquelle les dispositions des articles 6 et 7 s'appliquent doivent être distribués sur le même canal que celui sur lequel la station est autorisée à émettre.
(2) Sous réserve des dispositions des paragraphes (3) et (4), aucun titulaire ne peut distribuer sur un canal sujet à interférence
(a) quelque signal d'une station à laquelle les dispositions des articles 6 et 7 s'appliquent ; ni
(b) quelque canal communautaire.

(3) Lorsque le canal sur lequel la station est autorisée à émettre est à interférence le titulaire doit distribuer ces signaux sur le canal que le Conseil désignera à cet effet.
(4) Un titulaire doit distribuer les signaux UHF de toute station à laquelle les dispositions des articles 6 et 7 s'appliquent de même que tout canal communautaire sur le canal que le Conseil désignera à cet effet.

CANAL COMMUNAUTAIRE

10. (1) Un titulaire ne peut introduire sur un canal communautaire :
(a) aucune programmation autre que la programmation communautaire;
(b) aucun matériel publicitaire ;
(c) aucun long métrage, ni
(d) aucun signal ou reproduction d'un signal.

(2) Tout titulaire doit garder à sa disposition pour une période de 4 semaines à compter de son introduction et fournir, sur demande, à un représentant du Conseil la reproduction sonore de toute programmation introduite sur un canal communautaire.
(3) Tout titulaire doit répartir équitablement entre tous les partis et les candidats rivaux le temps consacré à la programmation de politique partisane introduite sur un canal communautaire.
(4) Tout titulaire doit introduire de la programmation de politique partisane en conformité avec les directives que le Conseil établira de temps à autre relativement à :
(a) la proportion du temps qui pourra être consacré à l'introduction de programmation de politique partisane ; et
(b) l'attribution de temps à tous les partis politiques et candidats rivaux.
(5) Tout titulaire doit fournir la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer sur son canal communautaire des vues différentes sur des sujets qui préoccupent le public dans son territoire autorisé.

ORDRE DE PRIORITE DES SERVICES DE RADIO
11.(1) Sous réserve du paragraphe (4) un titulaire doit distribuer sur les canaux MF de son entreprise et dans l'ordre suivant de priorité :
(a) les signaux de toutes les stations MF locales ;
(b) les signaux de toute station MA ou MF régionale appartenant à, et exploitée par, la Société et radiodiffusant dans une des langues officielles à moins que les signaux d'une station appartenant à, et exploitée par, la Société et radiodiffusant l'une en anglais et l'autre en français ne doivent être distribués en vertu des dispositions du paragraphe (a) ; et
(c) lorsque tous les signaux distribués en vertu des exigences des paragraphes (a) et (b) ci-dessus sont de la même langue officielle, les signaux de toute station MA ou MF régionale diffusant dans l'autre langue officielle.
(2) Lorsqu'un titulaire satisfait aux exigences du paragraphe (1), il peut être autorisé par le Conseil à distribuer des stations de radio optionnelles et d'autres services.
(3) Les signaux de quelque station visée par le paragraphe (1) ne peuvent être distribués sur un canal sujet à interférence.
(4) Cet article ne s'applique pas dans le cas d'un titulaire qui ne peut distribuer sur son entreprise les signaux de plus de trois stations conformément aux dispositions des alinéas 1(a) à 1(c).

FOURNITURE DU SERVICE
12.(1) Sur paiement du montant prévu au paragraphe (2) ou (3) tout titulaire doit installer son service dans tout immeuble sur son territoire qui profite des services d'eau, de gaz ou d'égoût dispensés par une entreprise publique.

(2) Sous réserve du paragraphe (3), un titulaire ne peut demander comme frais d'installation quelque montant supérieur au montant des frais d'installation autorisés par sa licence.
(3) Lorsque pour une installation le raccordement requis entre la limite de la propriété sur laquelle est situé l'immeuble à desservir et le point d'entrée du câble dans cet immeuble
(a) excède une distance de 150 pieds ;
(b) ne peut être mis en place en ligne directe ou par câble aérien sans entrave ; ou
(c) nécessite un raccordement souterrain non comparable au raccordement souterrain des autres services publics, si des services publics sont, ou doivent être fournis par voie souterraine dans la zone où l'immeuble à desservir est situé ; un titulaire peut demander un montant égal au coût encouru pour exécuter cette installation au lieu de s'en tenir aux frais d'installation autorisés par sa licence.

13. Un titulaire ne peut demander aucun frais ou montant excédant le tarif autorisé par sa licence
(a) pour quelque service distribué sur son entreprise, ou
(b) pour l'utilisation de son entreprise.

MODIFICATION ET SUPPRESSION DE PROGRAMMATION
14. Un titulaire ne peut modifier ou supprimer quelque signal dans le cours de sa distribution excepté tel que permis ou requis par le présent Règlement ou quelque condition de la licence.
SUBSTITUTION D'EMISSION
15.(1) Dans les cas où une ou des émissions identiques ou des séries d'émissions identiques sont diffusés durant la même période ou périodes de temps par deux stations ou plus dont un même titulaire est tenu de, ou autorisé à, distribuer les signaux, la station qui a pré-

séance dans l'ordre de priorité établi par les dispositions des articles 6 et7 peut exiger du titulaire de supprimer l'émission ou les émissions de toutes les stations occupant un rang moins élevé dans l'ordre de priorité.

(2) Toute station désirant bénéficier des dispositions du paragraphe (1) doit :
(a) donner un avis par écrit au titulaire non moins de sept (7) jours avant la diffusion de l'émission ou des émissions à être supprimées en spécifiant le titre de cette ou ces émissions, la date et l'heure de sa ou leur diffusion et indiquant la ou les stations dont la ou les émissions doivent être supprimées ;
(b) immédiatement avant la diffusion de la ou des émissions, vérifier la justesse de sa requête et avertir le titulaire oralement et par écrit si quelque changement doit apporté ; et
(c) faire parvenir au Conseil copie de quelqu'avis donné selon les dispositions des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

(3) Un titulaire doit satisfaire à une requête présentée en vertu des dispositions du paragraphe (2) par une station ayant préséance selon l'ordre de priorité établi par les dispositions de l'article 6 et 7 et il doit remplacer l'émission ou les émissions supprimées par l'émission ou les émissions diffusées par la station requérante.

Canadian Radio-Television Commission — Conseil de la Radio-Télévision Canadienne

DÉCISION

Ottawa, le 11 mars 1975

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne annonce les décisions suivantes qui prendront effet le 11 mars 1975.

Décision CRTC 75-75
SECTEURS DU TORONTO METROPOLITAIN (ONT.)

Demande présentée par Metro Cable TV Limited en vue de modifier la licence de radiodiffusion de télévision par câble qui couvre des secteurs du Toronto Métropolitain (Ont.)
-- supprimer la réception et la distribution de :
a) CHYM0FM canal 244 Kitchener (Ont.) du canal 223
b) CKTB-FM canal 249 St. Catharines (Ont.) du canal 239
c) WWOL-FM canal 281 Buffalo (N.Y.) du canal 279
d) CFCA-FM canal 287 Kitchener (Ont.) du canal 289
-- ajouter la réception et la distribution de :
e) WBNY-FM canal 241 Buffalo (N.Y.) au canal 221
f) CKQS-FM canal 235 Oshawa (Ont.) au canal 249
-- changer le canal de distribution de :
g) WREZ-FM canal233 Buffalo (N.Y.) du 214 au 233
h) WPHD-FM canal 277 Buffalo (N.Y.) du 275 au 239
i) CHIC-FM canal 271 Brampton (Ont.) du 266 au 244
j) WDCX-FM canal 258 Buffalo (N.Y.) du 253 au 258
k) CHIN-FM canal 264 Toronto (Ont.) du 262 au 266
l) WADV-FM canal 293 Buffalo (N.Y.) du 295 au 275
m) CHSC-FM canal 289 St. Catharines (Ont.) du 291 au 295
n) CJRT-FM canal 216 Toronto (Ont.) du 202 au 299
-- ajouter un autre emplacement d'antenne (local) situé au 31 Upper Canada Drive Toronto pour recevoir les stations suivantes :
(a) CFTO-TV canal 9 Toronto (Ont.) ;
(b) CHCH-TV canal 11 Hamilton (Ont.) ;
(c) CICA-TV canal 19 Toronto (Ont.) ;
(d) CBLFT canal 25 Toronto (Ont.) ;
(e) CITY-TV canal 79 Toronto (Ont.) ;

Décision : APPROUVE EN PARTIE

Toutes les parties de la demande sont APPROUVEES à l'exception du paragraphe (e), en vue d'ajouter la réception et la distribution de WBNY-FM canal 241 Buffalo (N.Y.) au canal 221, qui est DIFFERE.

Décision CRTC 75-76
SECTEURS DU TORONTO METROPOLITAIN (ONT.)
Demande présentée par Metro Cable Tv Limited en vue de modifier la licence de radiodiffusion de télévision par câble qui couvre des secteurs du Toronto Métropolitain (Ont.) afin de :
-- changer le canal de distribution de :
a) CBLFT canal 25 Toronto (Ont.) des canaux 5 et 9 au 12
b) WKBW-TV canal 7 Buffalo (N.Y.) du 12 au canal H

Décision : APPROUVE
Décision CRTC 75-73
Le Conseil renouvelle pour une période d'un an, expirant le 31 mars 1976, les licences de radiodiffusion suivantes de radio MF de l'Ontario. Cette période permettra au Conseil d'examiner ces licences dans l'esprit de sa politique MF.

CFRB Limited
CKFM-FM
TORONTO
Radio Rogers Limited
CHFI-FM
TORONTO

Guy Lefebvre
Le directeur général
Gestion des politiques de licences

Canadian Radio-Television Commission — Conseil de la Radio-Télévision Canadienne

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS EGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

DIRECTEUR DES OPERATIONS DES OFFICES
Ministère de l'Agriculture du Canada
Conseil national de commercialisation des produits de ferme
Ottawa, Ontario

Traitement; $ 20 963 à $27 413

LES FONCTIONS DU CONSEIL SONT LES SUIVANTES : conseiller le Ministre sur toutes les questions se rapportant à la création et au fonctionnement des offices en vertu de la Loi sur les offices de commarcialisation des produits de ferme, dans le but d'assurer une agriculture efficace et concurrentielle; surveiller les activités des offices afin d'assurer qu'elles sont conformes à leurs objectifs, et travailler de concert avec les offices pour améliorer l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles sur les marchés interprovinciaux et à l'exportation.

FONCTIONS:

Elaborer et mettre en application un programme de surveillance des activités de l'Office national de commercialisation afin d'assurer que les dispositions et l'esprit de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, les accords fédéraux-provinciaux pertinents et les plans nationaux de commercialisation sont respectés. Conseiller le Conseil sur le fonctionnement des offices établis, et élaborer et recommander des possibilités de mesures correctives.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Diplôme universitaire en agronomie, en commerce ou en administration commerciale ou en économie, ou avoir acquis une très grande expérience de la théorie et de ses applications pratiques, des techniques et des activités des offices de commercialisation des produits agricoles. Des connaissances en comptabilité et finance seront portées à l'actif des candidats.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle à ce poste. Les personnes unilingues peuvent également poser leur candidature. Elles doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposées à entreprendre aux frais de l'Etat, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Ce poste est aussi ouvert aux personnes emplyés de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient qu non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITES D'INSCRIPTION:

Afin d'être prises en considération, les demandes doivent être présentées sur la formule (CFP 367-4110) et adressées au plus tard le 10 AVRIL 1975, au :

**PROGRAMME DE DOTATION EN PERSONNEL ADMINISTRATIF
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO KIA OM7**

Prière de rappeler le numéro de concours : 5-A-C-012 (41) sur toute correspondance.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

LE CONSEIL SCOLAIRE DIT NON AU COMITE

(suite de la page 1)

au sein de la communauté francophone afin de déterminer l'intérêt et l'inscription probable dans les écoles publiques françaises à North York pour septembre 1975 avec projections de 3 ans et répartition géographique. 5. Que, pour septembre 75, comme première phase dans l'établissement de l'école publique élémentaire française, une unité de 7e et 8e soit établie, temporairement, à l'intérieur d'Etienne Brûlé ou dans des unités mobiles avec accès à Etienne-Brûlé, tout dépendant du nombre d'inscriptions.

6. Qu'un comité soit formé qui comprendrait le président et vice-président du C.C.L.F., un conseiller scolaire additionnel nommé par le Directeur, deux représentants du groupe de parents de Norman Ingram, un représentant de l'association des parents d'Etienne-Brûlé et un représentant du NYETF (North York English Teacher's Federation) afin 1. d'étudier la question d'une éducation publique francophone pour la communauté de North York en utilisant les résultats du sondage comme guide et 2. de recommander, par la voix du Comité consultatif de langue française un plan à court terme et à long terme pour réaliser les recommandations ci-haut mentionnées.

Une septième recommandation avait été préparée et fut rejetée. Elle se lisait comme suit : 7. Que la décision de vendre Almore Annex soit retardée jusqu'à ce que le sondage soit terminé et que le Comité aît eu l'occasion de prouver la nécessité d'utiliser Almore Annex pour l'école publique française.

Le conseil scolaire a donc décidé de ne pas réserver Almore Annex pour les francophones et de procéder à la vente de cet édifice tel que prévu.

La première recommandation était en fait identique à la première recommandation présentée par le comité consultatif.

Quand à la seconde recommandation du comité consultatif : que l'on établisse à North York une école publique de la Maternelle à la 8e année, elle fut défaite. Le Conseil scolaire devra présenter au comité consultatif , dans les trente jours qui suivent, les raisons de son refus.

MUSIQUE POUR TOUS

PAR FRANÇINE ROBITAILLE MARSTON

DE L'ONDE A L'INFINI

Barclay 80198

C'est un très beau disque qui saura être apprécié même de ceux qui ne sont pas fervents de la musique électronique. Sur le premier côté du disque on entend une Sonate pour Ondes Martenot et piano de François Dompierre. Les Ondes Martenot est le seul instrument à oscillations électriques qui aît été admis dans l'orchestre symphonique. Inventé par Mau-

(suite en page 16)

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS EGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DES PETITES FERMES
Ministère de l'Agriculture du Canada
Différents endroits au Canada
Traitement $14 054 à $17 935

Le ministère de l'Agriculture du Canada a des postes à pourvoir en gestion agricole dans divers endroits au Canada relativement au Programme de développement des petites fermes. Les candidats choisis travailleront avec le personnel de vulgarisation des ministères provinciaux de l'Agriculture. Certains serviront de conseiller directement auprès de petits agriculteurs qui désirent développer leurs exploitations ou qui sont à la recherche d'alternatives de leurs situations actuels. D'autres apporteront un appui professionnel au personnel extérieur dans leurs fonctions de conseiller et autres activités connexes.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Un diplôme universitaire en agriculture est exigé et il faut avoir fait preuve antérieurement, dans l'accomplissement d'un travail, d'une aptitude à obtenir de bons résultats dans les fonctions de vulgarisateur ou de conseiller auprès des agriculteurs.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
La connaissance de l'anglais est essentielle pour certains postes ; d'autres, l'anglais et le français sont essentiels. Dans le cas des postes désignés bilingues, les personnes unilingues peuvent aussi se présenter. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'Etat immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITES D'INSCRIPTION:
Remplir une formule "Demande d'emploi" (CFP 367-4110) disponible dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada AVANT LE 10 AVRIL 1975, au :

CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO KIA 0M7

Prière de mentionner le numéro de concours : 5-A-P-007 (41) dans toute correspondance.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS EGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

INSPECTEUR DES EXPLOSIFS POUR LA REGION DE QUEBEC
Ministère de l'Energie, des Mines et Ressources
Ottawa, Ontario
Traitement jusqu'à: $21 423

FONCTIONS:
Planifie et effectue une inspection permanente des activités relatives aux explosifs qui se déroulent dans la région de Québec ; administre le programme de sécurité relatif aux explosifs; aide à la formulation de la politique du Ministère et à l'application de la Loi et du Règlement sur les explosifs ; se tient au courant des nouvelles découvertes techniques du domaine des explosifs et les évalue ; exécute d'autres tâches connexes. Ce poste nécessite un baccalauréat dans une science pure, appliquée ou naturelle et l'expérience des explosifs.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'Etat, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Dans le cas des postes identifiés mais non encore désignés comme bilingues, ces postes sont aussi accessibles aux personnes unilingues employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non consenti par écrit à suivre des cours de langue. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITES D'INSCRIPTION:
Envoyez une formule de "Demande d'emploi" (CFP 367-4110) disponible dans les bureaux de poste, Centres de main d'oeuvre du Canada (vous pouvez y joindre un curriculum vitae à la demande) et retournez AU PLUS TARD LE 14 AVRIL 1975, à l'adresse suivante :

SCIENCES ET TECHNOLOGIE
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA, ONTARIO KIA 0M7.

Prière de rappeler le numéro de concours : 75-STP-30-01 (41) dans toute correspondance.

Des postes semblables peuvent être remplis à la suite de ce concours.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

ON A LU POUR VOUS

Suite de la page 8

les divers aspects de la composition musicale de Charlebois et de son interprétation sur scène. Il pénètre plus avant dans le domaine de la création littéraire et, en particulier, des mots qu'il invente ou transforme : comme SUparchipelargo ; comme SOLIDARITUDE, qui veut dire à la fois 'solitude' et 'solidarité' ; comSLICTUEUX qui qualifie ce qui est en même temps 'souple, onctueux et visqueux'. Et aussi dans le monde de son imagination qui transforme tout, qui, par exemple, télescope la Barbara de Brest sous la pluie et la Barbarella du fameux film cosmique dont Jane Fonda était la vedette, pour donner la chanson charleboisienne :

Mais rappelle-toi
Barbarella
Il pleuvait du quartz
A Crystallia

CE NOUVEL AVIATEUR DE L'ESPACE SPIRITUEL

En jouant avec les symboles charleboisiens, Gagnon nous faisait baigner dans une atmosphère charleboisienne plus convaincante que s'il nous défilait interprétations et renseignements précis. Il Lisse aussi son sujet s'expliquer, parler pour lui-même. En 69, Gagnon avait interviewé Charlebois 'le premier artiste qui réussit à implanter au Québec une véritable musique psychédélique'. Où a-t-il appris à piloter sa guitare ? Comment est le monde vu d'en haut ? Il lui demande si c'est vrai qu'il rit du 'grand' monde, ce qu'il pense de la Femme, s'il est séparatiste, pourquoi change-t-il de style continuellement et, en fin de compte, ce qu'il désire dire aux gens. Et Charlebois de répondre que celui qui a le sens de l'humour s'aperçoit qu'il ne rit pas de lui mais avec lui, qu'il n'existe qu'une femme ; Mouffe, qu'on ne peut être québécois quand on est possédé par les Etats-Unis, qu'il aime changer de style '(Mon voyage à moi, c'est de changer de voyages (...) je suis un artiste de Variétés. La vraie variété ... la variété variée ...) et que ce qu'il a à dire c'est qu'on est heureux quand on fait 'ce qu'on aime, comme on l'aime (...) avec qui on aime le faire, tant qu'on aime le faire et pour qui on aime le faire'.

LE MYSTERE CHARLEBOISIEN ET LES CHARLEBOISOPHAGES.

A travers ROBERT CHARLEBOIS DECHIFFRE, Gagnon ne manque pas de nous servir Charlebois sous divers éclairages. Il nous présente Charlebois le cosmique, profondément Québécois, mais avec la conviction d'appartenir au Village global, au monde entier ; Charlebois l'enfant, qui, pour répéter l'Herbier, reçoit son fan club dans une 'pièce fermée à clé où il faut enlever sa montre avant d'entrer' ; Charlebois le poète, qui voudrait être le premier ministre de l'imagination à l'ONU ! L'auteur souligne que les revues de Charlebois, Suparchipelargo, l'Osstidcho, Terre des Bums ... ne ressemblent 'à aucune catégorie scolaire du monde du spectacle' et qu'elles sont étrangères à toute espèce de mode. Il nous jette en pâture, par morceaux, Charlebois l'amuseur public complet qu'il compare à Adam de la Halle 'troubadour, poète de scène, revuiste humouristique et comédien du Moyen-Age'. Tout cela nous laisse quand même mystifiés et sur notre faim. Gagnon a beau nous expliquer certains symboles, nous faire voir que le piano de Charlebois est son bateau, que Charlebois lui-même se déguise en symbole, il a beau nous faire pénétrer dans l'univers du magicien, de l'homme de cirque, de celui qui ne cesse de faire des 'gags' et de jouer des tours de l'adulte qui vit ses rêves d'enfant et ceux de tous les enfants, nous sommes toujours dans le mystère. Car s'il nous parle des masques et des déguisements que porte Charlebois, c'est pour ajouter que celui-ci, si on le comprend, n'a pas de masque, ou plutôt que 'tous les masques font partie intégrante de sa personnalité réelle'.

Qui est Charlebois ? Le premier des chansonniers du Québec à se servir d'une guitare électrique et celui qui fait l'admiration du grand Salvador Dali lui-même. Celui qui a jeté ses instruments à la tête des spectateurs de l'Olympia à Paris et celui qui a dirigé l'Orchestre symphonique de Montréal. Celui qui est aimé tout autant des foules québécoises que de Hergé, le père des Tintin. Avec tous ses visages, Charlebois demeure indisséquable et c'est sans doute ce que Gagnon veut nous faire saisir.

Lisez tout le livre, puis revenez à la première partie. Vous verrez comme sa lecture vous a changé, vous, le lecteur. N'est-ce pas là le propre d'un bon livre ? Et puis relisez tout et vous vous poserez encore plus de questions sur Charlebois. Et n'est-ce pas le propre d'un très bon livre de susciter les interrogations ?

MUSIQUE POUR TOUS

(suite de la page 15)

rice Martenot et présenté pour la première fois au public en 1928. C'est un instrument à clavier, il y a aussi un ruban muni d'un anneau qui, en se déplaçant devant le clavier, permet de réaliser des glissandos sans discontinuité.

On retrouve aussi plusieurs poèmes musicaux de Gorges-Léonce Guinot, très mélodiques. Les interprètes sont Sylvette Allard, Théodor Parasquive et Louise Normandin Antz. Ces artistes ont vraiment su établir une relation musicale intime avec l'instrument et il s'en dégage une interprétation d'une sensibilité remarquable.

LES GRANGES BRULEES

Delon/Signoret
Bande originale du film
Gamma GS 177

Certains diront qu'il faut avoir vu le film pour apprécier ce disque, car, ce n'est, du début à la fin, que des variations sur un même thème. D'autres aimeront ce thème musical présenté à toutes les sauces. C'est un film de Jean-Michel Jarre. Dans quelques morceaux une belle voix féminine se lamente mais c'est toujours sans parole. Les effets musicaux sont intéressants ; on utilise toute une gamme d'instruments électroniques mais, à vrai dire, j'aurais préféré un peu de variété dans la musique.